



Rapport annuel

2 0 0 0

Faits saillants

2000

L'économie canadienne a continué de croître à un rythme vigoureux en 2000 et l'inflation est restée faible.

Par suite d'investissements en machines, en équipement et en logiciels, la croissance de la productivité a commencé à s'accélérer.

En vue de favoriser une plus grande compréhension de la politique monétaire, la Banque a entrepris de publier une mise à jour officielle du *Rapport sur la politique monétaire*, lequel paraît tous les six mois.

Afin d'accroître l'efficacité de la politique monétaire, la Banque a mis sur pied un nouveau régime de huit dates préétablies chaque année pour l'annonce des modifications au taux officiel d'escompte.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent menée par le gouvernement fédéral, la Banque a cessé d'émettre des billets de 1 000 \$ et a commencé à retirer cette coupure de la circulation.

En janvier 2001, la Banque a émis la première coupure d'une nouvelle série de billets dont les éléments de sécurité sont mieux adaptés aux risques de contrefaçon posés par les nouvelles technologies.

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

4591

CN ISSN 0067-3587

Imprimé au Canada sur papier recyclé

Bank of Canada • Banque du Canada

Gordon G. Thiessen
Governor - Gouverneur

Ottawa K1A 0G9

le 26 janvier 2001

L'honorable Paul Martin, c. p., député
Ministre des Finances
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 2000 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "Gordon Thiessen". The signature is written in a cursive style with a large initial "G" and "T".

Table des matières





Notre engagement à l'égard des Canadiens

- Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,
 - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
 - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
 - émettre des billets de banque dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
 - Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficients et efficaces.
 - Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.
-

Gordon Thiessen



Déclaration du gouverneur

La tenue de l'économie

L'économie canadienne a continué de croître à un rythme robuste en 2000, tandis que le taux de l'inflation tendancielle est demeuré faible. Après avoir éprouvé des difficultés pendant la majeure partie des années 1990, elle fait preuve depuis quelque temps d'un grand dynamisme, qui s'est traduit par une hausse des revenus personnels et de l'emploi et par une baisse du taux de chômage, qui est tombé en 2000 à son plus bas niveau annuel depuis 26 ans.

La bonne tenue affichée récemment par l'économie canadienne n'est pas le fruit du hasard. Elle reflète l'amélioration marquée des facteurs économiques fondamentaux, qui se manifeste par un taux d'inflation bas et stable, une diminution des niveaux d'endettement public par rapport à la taille de notre économie et un climat qui encourage les Canadiens à s'adapter aux nouvelles technologies et à investir dans celles-ci. Non seulement cette amélioration des facteurs fondamentaux nous a aidés à absorber les chocs externes en limitant les effets néfastes, mais elle fournit également les assises d'une expansion économique soutenue et d'une hausse du niveau de vie des Canadiens.

Mais ce n'est pas le moment de nous reposer sur nos lauriers. En raison de la mondialisation, de la concurrence et de l'interconnexion croissantes qui caractérisent le monde actuel, la gestion de l'économie d'un pays est devenue une tâche très complexe et exigeante. Nous avons été à même de le constater dans les répercussions de la crise financière internationale de 1997-1998, et encore aujourd'hui dans l'évolution récente

Le présent rapport annuel a été finalisé le 26 janvier 2001 et signé par M. Gordon G. Thiessen. M. Thiessen a pris sa retraite le 31 janvier 2001, au terme d'un mandat de sept ans à titre de gouverneur et de plus de 35 années d'éminents services rendus à la Banque.

M. David Dodge, nommé en décembre 2000, a succédé à M. Thiessen le 1^{er} février 2001.



des marchés mondiaux du pétrole et le ralentissement que connaît l'économie américaine.

Il ne faut cependant pas en conclure que nous devrions chercher le moyen de nous soustraire à ce qui se produit à l'extérieur de nos frontières. Bien au contraire, car c'est en participant activement à l'économie mondiale que le Canada a pu croître et se développer au fil des ans. En conséquence, il nous incombe de faire en sorte que nos politiques, y compris la politique monétaire, nous permettent de relever les défis que pose la mondialisation des marchés et de tirer pleinement parti des nombreuses possibilités qui s'offriront à nous.

Dans le présent rapport annuel, qui sera mon dernier, j'aimerais examiner les facteurs qui expliquent l'amélioration de la tenue de l'économie canadienne et souligner combien il importe de poursuivre les progrès accomplis jusqu'à maintenant. Je présenterai également quelques-unes des initiatives prises par la Banque du Canada en 2000 pour s'acquitter de ses responsabilités envers la population canadienne.

La mondialisation

L'économie canadienne profite actuellement de l'accélération de la mondialisation à laquelle on assiste depuis une dizaine d'années. Les accords commerciaux que le Canada a conclus vers la fin des années 1980 et le début des années 1990 lui ont permis d'accroître sa présence dans ce nouveau paysage économique, plus ouvert et plus concurrentiel.

Au début des années 1990, les entreprises canadiennes ont reconnu la nécessité de devenir plus compétitives à l'échelle internationale. Pour cela, il leur a fallu opérer une restructuration majeure dont les effets ont été douloureux et perturbateurs. Mais, à la fin de la décennie, les avantages ont commencé à se manifester dans l'orientation de plus en plus prononcée de nos entreprises vers les marchés étrangers (particulièrement les marchés américains) et l'augmentation d'un large éventail d'exportations canadiennes qui en a résulté.

Il ne fait aucun doute, à mon avis, que le Canada doit continuer à promouvoir l'ouverture des marchés internationaux des biens, des services et des produits financiers. Vu la taille de notre économie, seul le commerce extérieur peut nous permettre de tirer parti des économies d'échelle que génère la production de masse et de l'incitation à réduire nos coûts qui découle de la concurrence accrue à l'échelle mondiale.

Les progrès technologiques

Nous sommes au cœur d'une période de profonds changements sur le plan technologique. Je fais allusion ici non seulement à ce qui se passe dans les

industries dites de haute technologie, mais aussi à l'application potentielle des technologies de l'information et des communications à de nombreux secteurs économiques.

Les États-Unis sont nettement en avance sur le reste du monde à cet égard. L'expérience de ce pays fait bien ressortir le rôle important que joue la technologie dans l'accroissement de la productivité et des revenus. Il est vrai que, durant la première moitié des années 1990, le Canada a accusé un retard sur son voisin du sud en ce qui concerne les investissements en machines, en équipement et en logiciels nécessaires pour tirer avantage des nouvelles technologies. Toutefois, depuis 1996, notre pays enregistre une hausse marquée au chapitre de ces investissements. Il semble de surcroît que ceux-ci commencent à donner des résultats, sous forme d'une accélération de la productivité.

Quoiqu'il y ait des signes d'une expansion excessive dans certains secteurs de l'économie aux États-Unis (p. ex. celui de la haute technologie), il reste que les entreprises américaines devront continuer d'investir si elles veulent profiter à fond des innovations techniques. Au Canada, pour que la croissance récente de la productivité se poursuive, les entreprises devront aussi exploiter les possibilités que leur offre la technologie.

La formation et la flexibilité de la main-d'œuvre

Le Canada ne pourra tirer pleinement parti de la mondialisation et de l'innovation technologique que si sa main-d'œuvre est flexible et ouverte au changement, c'est-à-dire capable de s'adapter aux exigences de marchés en mutation et aux progrès de la technologie. Mais, par-dessus tout, les travailleurs canadiens devront être bien formés.

J'ai mentionné plus tôt les améliorations observées sur le plan de la progression des revenus et de l'emploi. Mais, malgré un taux de chômage encore relativement élevé, soit tout juste sous les 7 %, on signale des pénuries de certains types de main-d'œuvre qualifiée.

Par conséquent, les partenariats qui se forment entre les entreprises et les établissements d'enseignement en vue d'accroître les compétences revêtiront encore plus d'importance dans l'avenir. Et il faudra que toutes les entreprises consacrent davantage de temps et de ressources à la formation si nous voulons éviter que l'expansion de l'économie canadienne ne soit limitée par un manque de main-d'œuvre qualifiée.

Des politiques macroéconomiques saines ont fourni les assises de l'amélioration récente de la tenue de l'économie canadienne.



La politique budgétaire

Des politiques macroéconomiques saines ont fourni les assises de l'amélioration récente de la tenue de notre économie.

Dans ce contexte, je considère comme cruciales l'élimination des déficits budgétaires — à l'échelon tant fédéral que provincial — et la baisse consécutive du niveau de la dette publique par rapport à la taille de notre

économie. Pendant la majeure partie des deux décennies qui ont précédé le changement de cap opéré sur le plan budgétaire au milieu des années 1990, les gouvernements ont absorbé une part appréciable de l'épargne des Canadiens. L'accumulation de la dette publique qui en a découlé a mené à l'incorporation de primes de risque élevées dans nos taux d'intérêt, ce qui, à son tour, a découragé les investissements en équipement et en technologie qui étaient essentiels à une augmentation de la productivité.

Une des conséquences de l'adoption de cibles explicites à l'égard de l'inflation a été d'accroître la transparence de la politique monétaire et la responsabilité de la Banque en ce qui a trait à la conduite de la politique monétaire.

L'adoption de politiques budgétaires prudentes a contribué de façon importante aux bas taux d'intérêt et à la stabilité accrue des marchés financiers qui sont à la base de la tenue favorable qu'affiche notre économie depuis quelque temps. Ces politiques doivent demeurer saines.

Mais pour que notre économie fonctionne efficacement dans l'avenir, il faut également trouver les niveaux d'imposition qui encouragent l'innovation et l'esprit d'entreprise tout en permettant à l'État de fournir à la population canadienne les niveaux de service public dont elle a besoin en cette ère de changements rapides.

La politique monétaire

Même si les quatre facteurs dont j'ai fait mention jusqu'ici ont joué un grand rôle dans la croissance des revenus et de l'emploi au Canada, et continueront de le faire, c'est par l'entremise d'un cinquième facteur important, à savoir la politique monétaire, que la Banque du Canada contribue à la bonne tenue de l'économie.

Une politique qui vise un taux d'inflation bas et stable est un élément important qui aide l'économie canadienne à bien fonctionner et à donner son plein potentiel. Au cours des neuf dernières années, la Banque du Canada a maintenu l'inflation à un taux moyen avoisinant 2 %.

Cette période de faible inflation n'a pas été exempte de chocs économiques. Cependant, le bas taux d'inflation dont jouissait le Canada,

conjugué au régime de changes flottants dont notre pays est doté, a permis à l'économie canadienne de mieux faire face aux perturbations que par le passé et de fonctionner avec l'assurance que les taux d'intérêt demeureront relativement peu élevés. De plus, les Canadiens ont pu prendre leurs décisions en matière de dépense, d'épargne et d'investissement avec une plus grande confiance, sachant que la Banque fera tout ce qu'il faut pour préserver la valeur future de leur monnaie. Le climat de faible inflation a également incité les entreprises à devenir plus efficaces et à prêter plus d'attention à la maîtrise de leurs coûts.

L'approche de la Banque du Canada en matière de politique monétaire

Si la Banque a réussi à maintenir l'inflation à un niveau bas et stable, c'est en partie grâce à l'adoption de cibles explicites de maîtrise de l'inflation en 1991.

Au cours des six dernières années, la Banque a cherché à contenir la tendance de l'inflation à l'intérieur d'une fourchette de 1 à 3 %, et elle y est parvenue.

Un taux de change flexible est un élément essentiel d'une politique monétaire axée sur la poursuite de cibles de maîtrise de l'inflation. Durant les deux ou trois dernières années, les mérites respectifs des divers régimes de change ont été l'objet au Canada d'un grand débat, auquel la Banque a participé activement, faisant valoir les avantages que présentent des taux de change flexibles.

Une des conséquences de l'adoption de cibles explicites à l'égard de l'inflation a été d'accroître la transparence de la politique monétaire et la responsabilité de la Banque en ce qui a trait à la conduite de cette politique.

À mon avis, les initiatives prises par la Banque en vue de devenir plus ouverte et d'augmenter l'efficacité de ses communications comptent parmi les améliorations les plus importantes apportées à la conduite de la politique monétaire au cours de mon mandat comme gouverneur.

L'une des leçons que nous avons tirées de cette nouvelle approche est qu'une ouverture accrue conduit les marchés financiers à réagir plus opportunément à la politique monétaire. De plus, le grand public est mieux en mesure de tenir compte de cette dernière dans ses projets d'avenir lorsque la banque centrale fait preuve d'autant d'ouverture que c'est le cas à l'heure actuelle.

Les cibles d'inflation ont également accru la responsabilité de la Banque. En effet, lorsqu'un objectif précis est assigné à la politique monétaire, on peut plus aisément exiger de la Banque qu'elle rende compte



de la mesure dans laquelle elle atteint cet objectif. En outre, plus elle doit répondre de la conduite de la politique monétaire, plus elle sera déterminée à exposer clairement les facteurs qui influent sur le taux d'inflation et sur la capacité de la politique monétaire de réagir à ces derniers. J'ai pu constater que, depuis l'établissement des cibles d'inflation, les discussions avec le Parlement, la presse et le public sont devenues plus constructives et utiles.

Je ne saurais trop insister sur l'importance du processus amélioré de reddition des comptes employé actuellement par la Banque. À l'instar de nombreuses autres banques centrales ailleurs dans le monde, la Banque du Canada jouit d'une autonomie appréciable, qui l'aide à veiller à ce que la politique monétaire soit à l'abri des pressions à court terme et puisse être axée sur l'objectif à moyen terme que constitue la maîtrise de l'inflation. Toutefois, l'autonomie de la banque centrale s'accorde mal avec les principes de la démocratie à moins que les objectifs de la politique monétaire ne soient clairement définis et que la banque centrale ne soit tenue responsable de leur réalisation. Voilà précisément à quoi servent les cibles de maîtrise de l'inflation de la Banque.

Les initiatives récentes de la Banque du Canada

J'aimerais souligner trois nouvelles initiatives importantes prises par la Banque au cours de la dernière année et qui sont exposées plus en détail ailleurs dans le présent rapport.

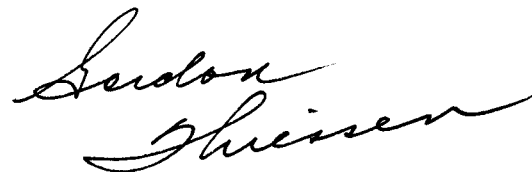
La première est la décision d'annoncer les changements au taux officiel d'escompte à huit dates préétablies durant l'année, à moins de circonstances exceptionnelles. En éliminant l'incertitude quant au moment où peuvent être rendues publiques des modifications de ses taux directeurs, la Banque espère focaliser davantage l'attention sur la conjoncture économique et financière régnant au Canada et augmente du même coup la fréquence de ses communications, ce qui devrait aider les marchés et le public à anticiper l'orientation de la politique monétaire.

La deuxième initiative a trait à l'impartition des opérations et des systèmes relatifs au traitement des obligations d'épargne du Canada et des autres titres au détail émis par le gouvernement fédéral. Ce secteur d'activité diffère considérablement des autres fonctions de la Banque et exige des compétences et une expérience qui ne s'acquièrent pas naturellement au sein d'une banque centrale. Nous sommes actuellement en négociation avec des fournisseurs à qui nous pourrions confier en sous-traitance cette partie de nos opérations. Si ces négociations aboutissent, la Banque conservera son rôle d'agent financier, mais celui-ci consistera principalement à gérer les relations avec le sous-traitant. Toute entente en ce sens devra respecter un

certain nombre de critères, comprenant des normes en matière de rentabilité des opérations et de qualité des services à la clientèle.

La troisième initiative de la Banque que j'aimerais mentionner est la production d'une nouvelle série de billets de banque qui saura contrer les risques futurs de contrefaçon que pose l'utilisation généralisée de la technologie informatique. Une annonce détaillée des thèmes de la nouvelle série ainsi que le lancement de la nouvelle coupure de dix dollars ont eu lieu en janvier 2001. On prévoit d'émettre le nouveau billet de cinq dollars avant la fin de l'année, et les coupures plus élevées suivront au cours des deux ou trois prochaines années.

Le présent rapport contient un compte rendu complet de la façon dont la Banque s'acquitte de ses diverses responsabilités. Comme toujours, les employés ont joué à cet égard un rôle important qui mérite d'être souligné. Je tiens par conséquent à les remercier pour leur travail acharné et le soutien qu'ils m'ont apporté, non seulement pendant la dernière année, mais aussi tout au long de mon mandat.





Tour d'horizon de la Banque



Les fonctions de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* sont groupées sous quatre grandes fonctions.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Ce faisant, elle favorise une meilleure tenue de l'économie et contribue à la hausse du niveau de vie des Canadiens.

Monnaie

La Banque émet les billets de banque canadiens. Elle veille notamment à leur conception (en accordant une attention particulière aux éléments anticontrefaçon) et à leur impression, à la distribution des billets neufs, ainsi qu'au remplacement des billets endommagés.

Services de banque centrale

La Banque est chargée, d'une part, de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et, d'autre part, d'offrir au gouvernement fédéral des services de gestion financière. Dans le premier cas, elle surveille et soutient les principaux systèmes de compensation et de règlement au moyen desquels les actifs financiers sont transférés, et les obligations de paiement traitées. Dans le deuxième cas, à titre de banquier du gouvernement fédéral, la Banque est amenée à conseiller ce dernier sur la gestion de la dette publique, à lancer de nouveaux emprunts, à tenir les dossiers des détenteurs d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque

s'occupe également de la gestion des réserves de change de l'État. Par ailleurs, elle garde les soldes non réclamés et aide les propriétaires à récupérer leurs fonds.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Des millions de Canadiens détiennent des obligations d'épargne du Canada et d'autres titres de dette émis par le gouvernement fédéral. La gestion de la dette envers les particuliers relève de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances, mais la Banque est responsable de la tenue des registres et de la fourniture de services aux titulaires de titres au détail. En 2000, la Banque a lancé une demande de propositions en vue de l'impartition des opérations administratives et du soutien des systèmes relatifs au programme de placement des titres au détail.

Activités internationales

Le monde étant de plus en plus interrelié, un bon nombre des activités de la Banque revêtent une dimension internationale. Ainsi, le personnel de la Banque :

- participe à des groupes de travail internationaux qui s'intéressent à l'évolution de l'économie et des systèmes financiers à l'échelle mondiale;
- travaille en étroite collaboration avec les autres banques centrales;
- fournit des conseils à des organismes du gouvernement canadien sur des questions touchant l'économie et les finances internationales;
- apporte son expertise à des programmes d'aide technique aux pays en développement, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation de cibles de maîtrise de l'inflation dans la conduite de la politique monétaire.

Le fonctionnement de la Banque

Pour remplir ses fonctions, la Banque compte sur quelque 1 800 employés réguliers, temporaires ou contractuels, qui sont répartis dans onze départements au siège, à Ottawa, et dans cinq bureaux établis dans les diverses régions du pays.

Le personnel de la Banque

Les employés de la Banque sont conscients de faire partie d'une institution publique importante, dont la réussite est tributaire de leurs compétences dans une vaste gamme de domaines, allant de l'économie à la production de billets de banque. La Banque s'efforce de créer un milieu de travail propice à attirer et à retenir chez elle les employés les plus qualifiés afin d'être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités en tant que banque centrale du Canada.

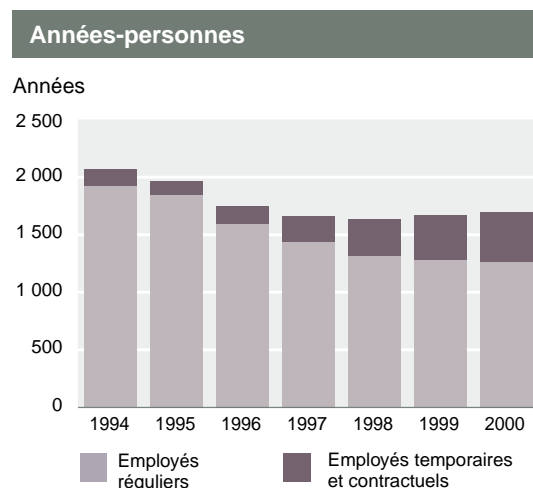
Par ailleurs, pour que les employés de la Banque continuent de s'appuyer sur un équipement de pointe dans l'accomplissement de leurs tâches et pour favoriser l'échange d'informations avec le reste du monde, une stratégie en matière de technologies de l'information et des communications a été mise au point durant l'année 2000.

L'engagement de la Banque à l'égard de la diversité sous toutes ses formes constitue un élément essentiel du milieu de travail qu'elle offre. De nouveaux progrès ont été réalisés au chapitre du renforcement de l'environnement bilingue et de la représentation des groupes désignés en vertu du programme fédéral d'équité en matière d'emploi. À l'heure actuelle, 60 % du personnel et environ 75 % des gestionnaires possèdent le niveau « fonctionnel » pour ce qui est de

leur connaissance de la langue seconde. La Banque vise à ce que tous ses cadres atteignent le niveau pleinement fonctionnel.

La promotion de la diversité suppose également la stimulation d'idées nouvelles et d'approches créatives pour relever les défis qui se présentent dans le milieu de travail. Pour cela, la Banque mise sur des communications franches et ouvertes. Cette année, elle a accordé une attention toute particulière au perfectionnement des compétences en leadership, à la planification de la relève et à diverses questions relatives à la rémunération afin de pouvoir satisfaire ses besoins en effectifs, à court et à long terme.

Une revue de ses domaines d'activité a permis à la Banque de confirmer la pertinence de sa stratégie consistant à se concentrer sur ses trois fonctions essentielles, à savoir la Politique monétaire, la Monnaie et les Services de banque centrale. Pour leur part, les départements offrant des services généraux sont en train de revoir leur orientation pour l'avenir, compte tenu de l'examen de la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers,





notamment de l'initiative visant l'impartition des opérations administratives connexes.

La modification de la composition des effectifs, amorcée il y a quelques années, s'est poursuivie. Le personnel administratif a diminué et le nombre de professionnels a augmenté, tandis que l'on a continué de faire appel à de nombreux employés contractuels et temporaires pour assurer la bonne marche des activités dans différents secteurs de la Banque. On s'attend à ce que la tendance à l'accroissement de la proportion d'employés professionnels se maintienne, voire s'accélère, à mesure que la Banque deviendra une institution davantage axée sur ses fonctions essentielles.

Les communications et l'obligation de rendre compte

Au cours des dernières années, la Banque du Canada s'est appliquée à mieux faire comprendre au public le rôle qu'elle joue dans la conduite de la politique monétaire et le travail qu'elle accomplit en ce qui concerne la conception et la distribution des billets de banque canadiens ainsi que la promotion de la fiabilité et de la solidité du système financier.

À cette fin, la Banque a augmenté le nombre de ses publications clés sur la politique monétaire. Une mise à jour du *Rapport sur la politique monétaire* est venue s'ajouter au *Rapport* — plus complet —, de sorte que la Banque fournit dorénavant tous les trimestres une analyse de ses perspectives en matière d'inflation et de croissance économique.

En 2000, la Banque a adopté un système de huit dates préétablies pour l'annonce des modifications du taux officiel d'escompte; les communiqués accompagnant chacune de ces annonces

viendront enrichir le flux des communications relatives à la politique monétaire.

Dans le cadre du programme continu de sensibilisation des Canadiens aux activités de la Banque, les cadres supérieurs ont multiplié leurs visites aux quatre coins du pays. En 2000, le gouverneur de la Banque a livré sept discours importants, tandis que le premier sous-gouverneur et les cinq sous-gouverneurs ont pris part à près de 30 activités publiques, prononçant des allocutions ou assistant à des réunions de nature plus informelle. Ces contacts viennent appuyer le travail effectué par les employés des cinq bureaux régionaux, qui assurent la liaison avec des groupes et

Revue de la Banque du Canada : sondage auprès des lecteurs

La revue trimestrielle, qui constitue l'une des publications clés de la Banque, contient des articles portant sur des sujets d'intérêt dans les domaines économique et financier, ainsi que des discours et des résumés de colloques. La Banque a mené un sondage auprès de ses lecteurs en 2000, un an après avoir modifié considérablement la présentation de la *Revue*. Les personnes sondées ont attribué une note de 3,8 sur 5 à l'intérêt que présentent pour eux les sujets et une note de 3,9 sur 5 à la rigueur des analyses économiques. Par ailleurs, 88 % des répondants estiment que le niveau de technicité des articles est adéquat.

associations de leur collectivité dans le but d'échanger des renseignements sur la situation économique et de discuter de la politique monétaire.

Par ailleurs, la Banque surveille les grands systèmes de compensation et de règlement au Canada. Pour mieux informer les Canadiens sur le rôle important qu'elle joue à cet égard, elle compte verser sous peu dans son site Web des renseignements complets sur ses activités dans ce domaine.

La Banque est aussi chargée de la conception et de la production des billets de banque canadiens, et elle est consciente que la sensibilisation du public est le meilleur moyen de défense contre la contrefaçon. Au cours des dernières années, elle a amélioré et étendu son programme d'information sur la monnaie pour faire mieux connaître les principales caractéristiques de sécurité dont sont dotés les billets de banque authentiques; ses efforts en ce sens se sont intensifiés dernièrement en prévision du lancement d'une nouvelle série de billets.

La Banque tire parti des technologies de pointe pour se rendre plus accessible au public canadien. Son site Web (www.banqueducanada.ca) renferme une vaste quantité de renseignements, dont des discours, des communiqués, des notes explicatives sur la politique monétaire et les billets de banque, ainsi que des données statistiques détaillées. En 2000, ce site s'est classé au deuxième rang parmi les 24 sites de banques centrales évalués par le cabinet Lombard Street Research, de Londres, en raison de sa convivialité et de son approche didactique. Depuis, le site a fait l'objet d'importants travaux de mise à niveau et d'expansion.

Le régime de gestion

Le Conseil d'administration

La *Loi sur la Banque du Canada* définit les responsabilités respectives du Conseil d'administration et du gouverneur dans la gestion de la Banque. Le Conseil assume la surveillance générale de l'institution et a des fonctions spécifiques liées aux finances, aux ressources humaines et à l'administration globale. Pour sa part, le gouverneur est responsable de la conduite de la politique monétaire et des autres activités de la Banque. Au fil des ans, une collaboration très étroite s'est établie entre la direction et le Conseil, ce qui contribue à la gestion efficace de l'institution.

Le Conseil d'administration est constitué de douze administrateurs externes, du gouverneur — qui en est le président — et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote. Les administrateurs externes viennent des divers coins du pays et assurent un lien important entre la Banque et les régions. Ils sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

Les fonctions d'intendance du Conseil d'administration en 2000

La contribution du Conseil à l'élaboration des initiatives stratégiques que doit poursuivre la Banque constitue un aspect important des fonctions d'intendance de ce dernier. En 1999, il a supervisé un processus d'examen, mené par la direction, dont l'objet était de cerner les principaux défis susceptibles d'influer sur les fonctions essentielles de la Banque à l'avenir et qui pourraient découler, par exemple, de l'avance de la technologie et de l'évolution internationale. Une fois ces défis cernés, la direction a présenté aux



Le Conseil d'administration

Harold H. MacKay
Regina, Saskatchewan

Administrateur principal
Président, Comité du régime
de gestion
Comité de direction



James S. Hinds
Sudbury, Ontario

Comité de la vérification
Président, Comité des
immeubles



Winston Baker
St. John's, Terre-Neuve

Comité du régime de gestion
Comité de direction



Barbara Hislop
Vancouver,
Colombie-Britannique

Comité de la vérification
Comité des ressources
humaines et de la
rémunération



Kit Chan
Calgary, Alberta

Comité des ressources
humaines et de la
rémunération
Comité des immeubles



Gordon Thiessen
Gouverneur et président du Conseil
Comité de direction



Aldéa Landry
Moncton,
Nouveau-Brunswick

Présidente, Comité de la
planification et du budget
Comité des immeubles



Walter Dubowec
Winnipeg, Manitoba

Président, Comité de
la vérification
Comité du régime
de gestion
Comité de direction



Malcolm Knight
Premier sous-gouverneur
Comité de direction



J. Spencer Lanthier
Toronto, Ontario

Comité de la vérification
Comité des ressources
humaines et de la
rémunération

Daniel F. Gallivan
Halifax, Nouvelle-Écosse

Comité de la vérification
Comité des immeubles



Paul Massicotte
St-Laurent, Québec

Président, Comité des
ressources humaines et
de la rémunération
Comité des immeubles



Raymond Garneau
Westmount, Québec

Comité du régime de gestion
Comité de direction



Barbara Stevenson
Charlottetown,
Île-du-Prince-Édouard

Comité de la vérification
Comité des ressources
humaines et de la
rémunération



Kevin Lynch
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)
Comité de direction



membres du Conseil un certain nombre d'initiatives stratégiques pour l'an 2000, visant entre autres choses l'amélioration des communications relatives à la politique monétaire et une focalisation accrue sur les responsabilités fondamentales de la Banque.

Dans le cadre de sa surveillance générale des activités de la Banque, le Conseil s'est appliqué, au cours des dernières années, à faire en sorte que le milieu de travail à la Banque continue de permettre à cette dernière d'attirer un personnel hautement qualifié et de le retenir. D'importantes améliorations ont été apportées au programme de rémunération globale, notamment la mise en place d'un système de rémunération au rendement, ainsi qu'à d'autres aspects de l'environnement de travail, comme une délégation des pouvoirs mieux définie et un engagement plus ferme envers l'équité en matière d'emploi et le bilinguisme. Une autre priorité du Conseil, ces deux dernières années, a été la sélection de l'équipe de direction de la Banque. En 1999, le Conseil a approuvé une série de promotions et d'affectations par rotation, dont des modifications à la composition du Conseil de direction, destinées à diversifier l'expérience des cadres supérieurs. En 2000, il a sanctionné des promotions et une rotation des responsabilités parmi les cadres supérieurs des premiers échelons et pris des mesures pour préparer les gestionnaires intermédiaires à assumer des postes de niveaux plus élevés en prévision du départ à la retraite de cadres supérieurs. De nouveaux postes ont été créés aux bureaux régionaux de Montréal et de

Toronto et leurs titulaires ont été intégrés à l'équipe de la Haute Direction.

Au cours de l'année, les administrateurs ont aussi mené à bien l'étape la plus importante du processus de planification de la relève en choisissant le successeur de M. Thiessen, qui avait annoncé en mai son intention de partir à la retraite au terme de son mandat, le 31 janvier 2001. Les administrateurs ont effectué un examen approfondi des dossiers des candidats et nommé M. David Dodge au poste de gouverneur pour un mandat de sept ans. Cette nomination a été approuvée par un décret du gouvernement du Canada le 20 décembre 2000.

Bien que le Conseil d'administration ne soit pas responsable de la conduite de la politique monétaire, il s'intéresse, dans le cadre de ses fonctions de surveillance, à l'efficacité du processus de formulation de cette politique — les normes régissant la collecte de renseignements, ainsi que la qualité du personnel et des analyses dont celui-ci s'inspire. Afin d'élargir leur perspective, les administrateurs ont tenu une séance privée avec le conseiller spécial, M. Daniel Racette, un universitaire invité à travailler avec la direction de la Banque pour une période d'un an, qui leur a fait part de son opinion. Toujours à cette fin, ils se sont aussi entretenus en privé avec des représentants du Fonds monétaire international. Dans les deux cas, les administrateurs ont été impressionnés par l'évaluation qui a été faite du personnel responsable de la conduite de la politique monétaire à la Banque et des processus appliqués.



Le Conseil a surveillé de près les initiatives stratégiques mises en œuvre par la Banque en 2000, dont le projet d'impartition des opérations administratives et du soutien des systèmes relatifs au programme de placement des titres au détail. Il a chargé un groupe d'administrateurs de suivre l'avancement de tous les aspects de cette importante réorganisation et d'offrir des conseils à cet égard. Il a aussi formé un comité spécial pour étudier la situation relative au Fonds de pension des employés.

Les pratiques de gestion du Conseil d'administration

Au fil des ans, le Conseil a adopté les meilleures pratiques en vigueur dans les secteurs privé et public en matière de régime de gestion. Pour favoriser l'intégration continue des pratiques appropriées, le Conseil a mis sur pied le Comité du régime de gestion en 1996; celui-ci est composé de quatre administrateurs externes, dont l'administrateur principal désigné par le Conseil, qui en assure la présidence. Ce comité examine tous les aspects du régime de gestion de la Banque et recommande des changements au Conseil. En 2000, de concert avec les présidents des autres comités du Conseil, le Comité du régime de gestion a passé en revue et révisé le

mandat de chacun des comités. En règle générale, à la fin de chaque année, l'administrateur principal et le président du Comité des ressources humaines et de la rémunération se réunissent avec le gouverneur et le premier sous-gouverneur afin d'examiner le rendement de ces derniers et discuter des objectifs pour l'année à venir. Le Comité du régime de gestion recueille aussi les opinions des administrateurs en vue de l'évaluation annuelle du rendement des sous-gouverneurs.

Après chaque réunion du Conseil, les administrateurs externes se réunissent seuls, sous la présidence de l'administrateur principal. Il s'agit là d'une autre mesure visant à permettre au Conseil d'agir indépendamment de la direction. À la fin de l'année 2000, les administrateurs ont évalué le rendement du Conseil et en sont arrivés à la conclusion que ce dernier s'acquittait pleinement de ses fonctions d'intendance des activités de la Banque.

Les administrateurs sont rémunérés en fonction d'un système d'honoraires recommandé par le gouvernement et approuvé par décret. En 2000, la rémunération globale versée à l'ensemble des administrateurs s'est élevée à 216 000 dollars.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et de cinq sous-gouverneurs, qui assument collectivement la responsabilité des affaires de la Banque. Il s'occupe notamment de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire ainsi que des grandes questions d'organisation et de stratégie.

En 1999, le Conseil de direction, de concert avec le Conseil d'administration, a élaboré un plan stratégique pour tenir compte de différents facteurs comme la mondialisation, les progrès technologiques et l'évolution des besoins en main-d'œuvre, ainsi que de l'intention de rendre la conduite de la politique monétaire plus transparente.

Gordon Thiessen
Gouverneur
Président du Conseil
d'administration



Malcolm Knight
Premier sous-gouverneur
Chef de l'exploitation



Pierre Duguay
Sous-gouverneur
Questions relatives à
l'économie canadienne
Billets de banque



Charles Freedman
Sous-gouverneur
Institutions financières
Systèmes de compensation
et de règlement



Paul Jenkins
Sous-gouverneur
Questions économiques et
financières internationales
Communications publiques



Tim Noël
Sous-gouverneur
Marchés financiers



Sheryl Kennedy
Sous-gouverneure
Services généraux
Titres destinés aux particuliers





En 2000, le Conseil de direction a amorcé la mise en œuvre de ce plan en lançant diverses initiatives décrites dans le présent rapport, deux des plus importantes étant l'adoption d'une procédure pour l'annonce des mesures de politique monétaire selon un calendrier préétabli et la décision de transférer à un fournisseur de services la majorité des opérations administratives liées aux titres au détail. Parmi les autres initiatives qui ont été prises, mentionnons l'attention plus soutenue accordée aux différents aspects de la stabilité financière et l'accroissement de la participation de la Banque sur la scène internationale. La mise en place du plan stratégique affermira l'orientation qui a été adoptée et qui veut que la banque centrale se concentre sur ses fonctions les plus essentielles.

Non seulement les membres du Conseil de direction assument-ils collectivement la responsabilité des affaires de la Banque, mais ils sont également chargés de départements précis et dirigent certaines initiatives mises en œuvre à l'échelle de la Banque.

Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion regroupe les membres du Conseil de direction, les conseillers et les chefs de département. Il se réunit régulièrement pour échanger des renseignements sur des questions liées à la gestion de la Banque et examiner les orientations proposées. Le Conseil de gestion joue un rôle clé dans la planification à moyen terme en aidant à cerner les questions stratégiques et à définir les priorités. En outre, chacun de ses membres exerce d'importantes fonctions sur le plan de la gestion. Les conseillers assument, sous la conduite d'un membre du Conseil de

direction, la responsabilité de certains secteurs de recherche ou secteurs administratifs. Par ailleurs, un conseiller spécial invité, habituellement recruté auprès d'une université canadienne, se joint à la Banque pour un contrat d'un an en vue de fournir des conseils à la direction et de travailler avec le personnel à des études spéciales qui sont de nature à faire avancer les programmes de recherche de la Banque.

Les activités de la Banque sont réparties entre onze départements. Les chefs de département sont responsables des opérations dans leurs secteurs et veillent à ce que les politiques et les valeurs de la Banque soient respectées. Des ententes, établies entre les chefs et un membre du Conseil de direction, énoncent les résultats à atteindre et définissent les restrictions budgétaires s'appliquant à chaque département.

La direction de la Banque s'acquitte également de ses responsabilités en s'appuyant sur des comités d'examen où sont exprimées une vaste gamme d'opinions. Ainsi, le Comité d'examen de la politique monétaire fait des recommandations au Conseil de direction pour la formulation de cette politique et joue un rôle important dans l'évaluation de la situation économique au cours du processus décisionnel menant à l'annonce des mesures de politique monétaire aux dates préétablies. Le Comité d'examen de la stabilité financière, mis sur pied durant le second semestre de 2000, joue quant à lui un rôle consultatif auprès du Conseil de direction en ce qui concerne les questions d'ordre national et international ayant une incidence sur la stabilité du système financier canadien.



Compte rendu d'intendance



Politique monétaire

La politique monétaire a pour objectif de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Pour parvenir à ce résultat, la Banque s'efforce de contenir la tendance de l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 %. Cette fourchette est établie conjointement avec le gouvernement, en vertu d'une entente qui arrive à échéance à la fin de 2001. La cible pour la conduite de la politique monétaire sera annoncée d'ici là.

Le renforcement de la croissance économique au Canada tient en partie à la détermination des autorités à mettre en œuvre des politiques monétaire et budgétaire saines, qui ont permis une nette amélioration des paramètres économiques fondamentaux, se traduisant par le maintien de l'inflation à un faible niveau...

*Études économiques de l'OCDE
Canada (2000)*

La Banque du Canada met en œuvre la politique monétaire en modifiant le taux officiel d'escompte, c'est-à-dire le taux d'intérêt minimum auquel elle consent des prêts aux institutions financières. Le taux d'escompte exerce une influence sur les autres taux d'intérêt à court terme et les autres taux de rendement, ainsi que sur le taux de change du

dollar canadien. Les modifications du taux d'escompte ne se répercutent qu'indirectement sur l'inflation, et, en règle générale, leurs effets se font progressivement sentir pendant une

IPC : pourquoi un indice de référence et un indice global ?

Les cibles de maîtrise de l'inflation sont définies par rapport au taux d'accroissement sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) global. L'IPC global est la meilleure mesure disponible des variations du coût de la vie pour la plupart des ménages canadiens. Bien que les cibles soient exprimées en fonction de l'IPC global, la Banque utilise plutôt l'indice de référence (l'IPC hors alimentation, énergie et effet des modifications des impôts indirects) pour guider ses interventions en matière de politique monétaire. Le taux d'augmentation de cet indice lui sert donc de cible opérationnelle.

Les mouvements à court terme de l'IPC global sont imputables dans une large mesure aux variations des prix de l'alimentation et de l'énergie, qui ne peuvent être contrecarrées par des mesures de politique monétaire, car les effets de ces dernières se font sentir sur une longue période. Parce qu'il fait abstraction de ces influences passagères, le taux d'accroissement de l'indice de référence est une meilleure mesure de la tendance générale de l'inflation et constitue un guide plus utile pour la conduite de la politique monétaire.

À condition que les variations des prix de l'alimentation et de l'énergie n'aient que des effets temporaires sur l'inflation, l'IPC global et l'indice de référence afficheront des profils d'évolution similaires à moyen terme.

période de 18 à 24 mois. Afin de rester focalisée sur la tendance de l'inflation, la Banque suit de près l'évolution d'un indice de référence des prix à la consommation.

Atteinte de la cible de maîtrise de l'inflation

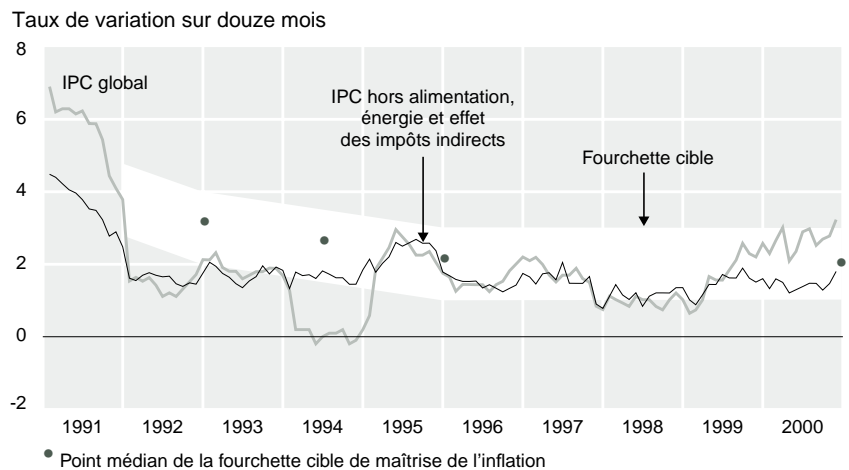
L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque est demeurée aux alentours de 1,5 % durant la majeure partie de 2000, avant de monter à 1,9 % en décembre. Le renchérissement de l'essence, du gaz naturel et du mazout a poussé à la hausse le taux de variation sur douze mois de l'indice global des prix à la consommation, qui s'est situé entre 2,5 et 3,2 % presque toute l'année.

Malgré l'escalade des cours de l'énergie, les prévisionnistes du secteur privé continuent de croire en moyenne que le taux d'augmentation de l'IPC s'établira près du point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation de la Banque, soit à environ 2,4 % en 2001 et 2,0 % l'an prochain.

Le taux d'inflation attendu à long terme qui se dégage des enquêtes effectuées auprès de prévisionnistes s'est également maintenu près du point médian de la fourchette visée par la Banque. Autre indicateur des attentes d'inflation à long terme, l'écart entre le rendement des obligations d'État classiques et celui des obligations indexées sur le coût de la vie avoisinait le milieu de la fourchette cible à la fin de l'année.

Après une progression de 4,5 % en 1999, l'économie canadienne a de nouveau enregistré d'excellents résultats en 2000, avec un taux de croissance de près de 5 %. De plus, le taux de chômage moyen s'est établi à 6,8 %, son plus bas niveau annuel depuis 1974. Notre économie a profité du

Indice des prix à la consommation



dynamisme de la demande américaine, qui a favorisé une augmentation rapide de nos exportations durant la première moitié de l'année. La hausse de l'emploi et le niveau élevé de la confiance des consommateurs ont stimulé les dépenses des ménages. Cet essor de l'activité a poussé l'appareil de production près de ses limites. Afin de contenir les pressions inflationnistes futures, la Banque a donc relevé le taux officiel d'escompte de un point de pourcentage durant le premier semestre. L'expansion économique mondiale a décéléré vers la fin de l'année, en raison surtout du ralentissement marqué de l'économie américaine. La Banque a maintenu le taux officiel d'escompte à 6,0 % à la première des dates d'annonce préétablies, le 5 décembre 2000. À la date suivante, le 23 janvier 2001, elle a annoncé qu'elle abaissait ce taux pour le fixer à 5 3/4 %.

Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

Au cours de la dernière année, la Banque a pris de nouvelles mesures afin d'aider le public à comprendre ce qui motive ses interventions.



En août 2000, la Banque a commencé à publier une mise à jour officielle de son *Rapport sur la politique monétaire*, qui paraît deux fois l'an. Cette publication distincte, qui est aussi versée dans le site Web de la Banque, sort en février et en août, assurant ainsi la diffusion d'informations économiques tous les trimestres.

La Banque a annoncé qu'à moins de circonstances exceptionnelles, les modifications éventuelles au taux officiel d'escompte auraient lieu à huit dates préétablies chaque année. Cette mesure est entrée en vigueur le 5 décembre 2000. Un communiqué expliquant la décision de modifier ou non le taux d'escompte sera publié à 9 h à chacune de ces dates, qui tomberont habituellement un mardi. Quatre fois l'an, l'annonce concernant le taux officiel d'escompte sera suivie, environ deux semaines après, de la parution du *Rapport sur la politique monétaire* ou de la *Mise à jour du Rapport sur la politique monétaire*.

En février 2000, la Banque du Canada a annoncé la création de nouveaux postes de cadres supérieurs au sein de son département des Marchés financiers, à Montréal et à Toronto. Ces cadres contribuent à la réalisation des objectifs que poursuit la Banque en matière de transparence de la politique monétaire, d'ouverture et de promotion du bon fonctionnement des marchés financiers.

Les employés des cinq bureaux régionaux de la Banque assurent la liaison avec les gouvernements provinciaux, des entreprises et des associations industrielles, des établissements d'enseignement et le grand public. Les enquêtes trimestrielles qu'ils effectuent auprès des entreprises et des associations fournissent à la Banque des renseignements précieux, qui l'aident à analyser la situation de l'économie

Raisons ayant motivé l'adoption de dates d'annonce préétablies

La Banque s'attend à ce que le système de dates préétablies améliore l'efficacité de la politique monétaire. L'adoption d'un tel système élimine l'incertitude qu'occasionnait sur les marchés financiers le fait de ne pas connaître exactement le jour où la Banque allait annoncer une modification du taux officiel d'escompte. Elle devrait aussi permettre à la Banque de faire porter davantage l'attention sur la situation économique et monétaire au Canada, de mettre en lumière les perspectives à moyen terme sur lesquelles se fonde la conduite de la politique monétaire, d'accroître sa transparence, de mieux rendre compte de ses actes et d'intensifier le dialogue qu'elle entretient avec le public. Ces améliorations devraient aider celui-ci à mieux comprendre les différents facteurs qui motivent les décisions de la banque centrale et à mieux prévoir l'orientation qu'empruntera la politique monétaire.

canadienne. Le personnel des régions appuie les membres du Conseil de direction et les administrateurs dans les activités de communication qu'ils mènent partout au pays. Cette année, le Conseil d'administration de la Banque a tenu l'une de ses réunions à Calgary. Les nombreuses activités de rayonnement organisées en marge de cette réunion ont permis aux représentants de la Banque et à ceux des entreprises et des administrations locales d'échanger des idées et des points de vue à propos de l'économie et

de la politique monétaire. Ces activités ne sont qu'un exemple des nombreuses initiatives prévues au programme national de liaison externe de la Banque.

Recherche et analyse

La recherche et l'analyse constituent le point de départ de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire. Pour mener à bien leurs recherches, les économistes de la Banque trouvent très utile d'entretenir des relations avec d'autres chercheurs, dans le cadre de colloques et de séminaires et par l'entremise d'Internet. En outre, la Banque s'efforce de plus en plus de conclure des partenariats avec des universités, des instituts de recherche et d'autres banques centrales.

Les cibles visées en matière d'inflation représentent un élément important de la formulation de la politique monétaire. Comme l'entente conclue entre la Banque et le gouvernement sur les cibles actuelles arrive à échéance à la fin de 2001, l'examen approfondi des enjeux relatifs au choix d'une cible d'inflation, aux fins de la

conduite de la politique monétaire, a constitué l'une des priorités du programme de recherche en 2000. Dans cette optique, la Banque a tenu en juin un séminaire sur la stabilité des prix, dont les travaux ont porté principalement sur les questions entourant le taux d'inflation à viser et la conception d'un régime axé sur la poursuite de cibles d'inflation. Les communications des conférenciers, qui sont déjà versées dans le site Web de la Banque, seront publiées sous peu.

La Banque a également été l'hôte d'un colloque intitulé « Les régimes de changes flottants : une nouvelle analyse ». Inspiré dans une large mesure par l'introduction de l'euro en 1999 et par l'effondrement récent des régimes de changes fixes de nombreuses économies à marché émergent, ce colloque a aussi été l'occasion de souligner le cinquantième anniversaire de l'adoption d'un régime de changes flottants par le Canada. Dans les études présentées au colloque, les auteurs examinaient et comparaient les effets de divers régimes de change sur la tenue

globale de l'économie et sur la stabilité des marchés financiers tant dans les pays développés que dans les économies émergentes. Ces études ont aussi été versées dans le site Web de la Banque et seront publiées d'ici la fin de l'année.

En 2001, le colloque annuel de la Banque portera sur la structure des marchés financiers, et une attention particulière sera accordée à la liquidité ainsi qu'à la dynamique de la variation des prix.



PHOTO : DWAYNE BROWN

Une rencontre au collège Mount Royal, à Calgary, dans le cadre d'une activité de rayonnement



La Banque travaille en étroite collaboration avec Statistique Canada à l'élaboration d'un nouvel indice trimestriel de la rémunération du travail, qui lui donnera un meilleur aperçu des tendances dans ce domaine.

La Banque a délégué des représentants aux comités consultatifs d'un certain nombre de colloques portant sur la croissance de la productivité et le niveau de vie. Elle a aussi organisé un atelier sur les progrès réalisés en matière de modélisation macroéconomique. Cette rencontre, à laquelle ont assisté les représentants de douze banques centrales, a permis à des modélisateurs de présenter les résultats de leurs travaux récents et de recevoir des commentaires à ce sujet. La Banque a également pris part à un programme d'échange d'employés avec la Banque d'Angleterre dans le domaine des marchés financiers. Enfin, elle a discuté du cadre de maîtrise de l'inflation avec d'autres banques centrales possédant des cibles explicites à cet égard à diverses occasions, notamment lors d'une réunion organisée à Londres par la Banque des Règlements Internationaux.

Évaluation de la situation internationale

Comme l'évolution de la conjoncture internationale a des effets très importants sur l'économie et les marchés financiers du Canada, il est essentiel de savoir saisir et interpréter les événements qui surviennent à l'étranger. À cette fin, des représentants de la Banque participent à de nombreuses activités internationales au cours desquelles sont débattus les faits marquants de l'économie mondiale. Il s'agit notamment de séances de groupes de travail et de comités de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), de réunions des gouverneurs des banques centrales du G10, de réunions régulières tenues à la Banque des Règlements Internationaux ainsi que de rencontres des membres du G7, du G10, du G20 et du Comité monétaire et financier international.

Jusqu'à ces dernières années, l'adoption de cibles d'inflation aux fins de la conduite de la politique monétaire dans un contexte de taux de change flottants se limitait surtout aux pays industriels. Toutefois, cette pratique suscite désormais

Le régime de changes flottants du Canada

Durant les deux dernières années au Canada, on a assisté à un débat animé sur les avantages que pourrait procurer l'adoption d'un autre régime de change. On s'est penché en particulier sur les mérites potentiels d'une union monétaire, fondée sur l'usage d'une monnaie commune, entre le Canada et les États-Unis. La Banque du Canada a participé activement à ce débat, en pesant le pour et le contre des différents régimes.

Bien qu'un taux de change fixe ou une monnaie commune puissent permettre une certaine réduction des coûts de transaction et de l'incertitude liée au taux de change, les résultats de divers travaux indiquent que les avantages que présente un taux de change flottant, sur le plan macroéconomique, continuent de l'emporter.

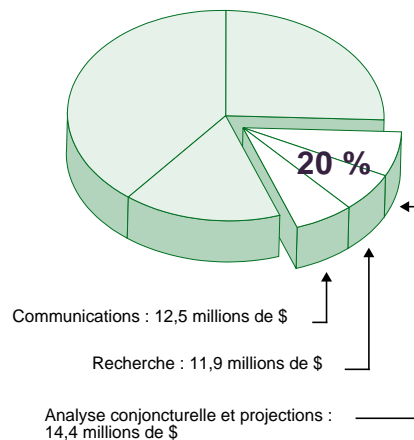
Tant qu'il souhaitera mener des politiques économiques distinctes, adaptées à ses besoins et exigeant des conditions monétaires différentes, le Canada a tout intérêt à tirer parti du rôle d'amortisseur que joue un taux de change flottant.

un très vif intérêt de la part de diverses économies à marché émergent, en particulier celles qui ont dû abandonner leur régime de changes fixes. À la fin de 2000, un certain nombre d'entre elles, dont le Brésil, le Chili, la Pologne et l'Afrique du Sud, avaient défini des cibles d'inflation. D'autres, comme le Pérou et la Thaïlande, envisagent sérieusement d'asseoir leur politique monétaire sur de telles cibles. Compte tenu de l'intérêt soulevé par les cibles de maîtrise de l'inflation dans ces pays et ailleurs dans le monde, la Banque est de plus en plus appelée à fournir une aide technique, notamment en ce qui concerne le cadre de formulation de la politique et la modélisation économétrique.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation reliées à la fonction Politique monétaire sont restées en 2000 sensiblement au même niveau qu'en 1999. Les activités de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire ont coûté 38,8 millions de dollars en 2000, soit environ 20 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Des ressources accrues ont été consacrées à l'évaluation de la situation économique et financière internationale et de ses répercussions sur la politique monétaire du Canada, ainsi qu'à la mise en place d'une approche plus systématique et mieux intégrée en ce qui a trait aux communications relatives à cette politique. Si elles ont augmenté dans certains secteurs, les dépenses ont en revanche diminué ailleurs, principalement dans le secteur informatique, où les coûts ont baissé une fois achevés les tests et les modifications associés au passage à l'an 2000.

Activités liées à la fonction Politique monétaire en proportion des dépenses d'exploitation totales





Monnaie

Les Canadiens règlent chaque jour des millions de transactions au moyen de billets de banque. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada leur fournisse des billets de qualité en quantité suffisante et que ceux-ci soient à l'épreuve de la contrefaçon.

Lancement de la nouvelle série de billets de banque

La Banque a lancé en janvier 2001 une nouvelle série de billets, intitulée *L'épopée canadienne*, dans le but de rendre la monnaie canadienne encore plus sûre.

La coupure de 10 dollars est la première de la nouvelle série à avoir été mise en circulation. Le billet de 5 dollars sera émis plus tard en 2001, tandis que les autres coupures (20, 50 et 100 dollars) seront introduites au cours des deux ou trois prochaines années.

Les techniques de production des billets ont beaucoup évolué depuis le lancement de la série précédente, il y a 16 ans. Elles permettent aujourd'hui d'intégrer des éléments de sécurité améliorés dans la monnaie de papier, à une époque où les copieurs couleur à haute résolution, les imprimantes à jet d'encre et les numériseurs, offerts à coût abordable, augmentent les risques de contrefaçon.

La nouvelle série de billets comporte des caractéristiques de sécurité mises au point en collaboration avec les sociétés d'impression de billets de banque, les services policiers et les grands instituts d'émission étrangers.

Parmi les nouveautés, un élément tactile durable permettra aux aveugles et aux malvoyants de distinguer beaucoup plus facilement les différentes coupures.

La Banque a consulté des Canadiens de toutes les régions pour veiller à ce que les thèmes illustrant les nouveaux billets, les premiers à avoir été conçus entièrement au Canada, reflètent la culture, l'histoire et les réalisations du pays.

Les thèmes des billets de la nouvelle série

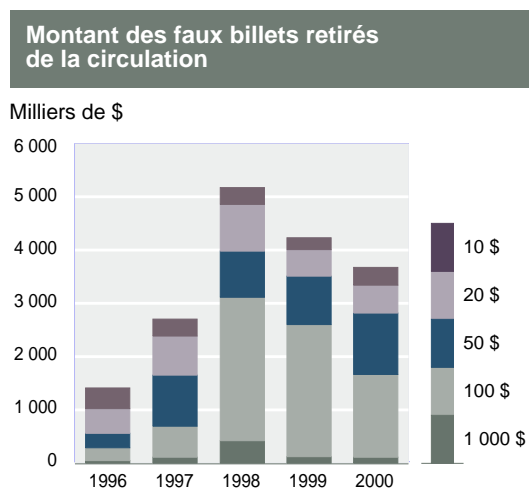
5 \$	Enfants au jeu
10 \$	Souvenir et maintien de la paix
20 \$	Arts et culture
50 \$	Bâtisseurs de la nation
100 \$	Exploration et innovation

La Banque a aussi collaboré étroitement avec les institutions financières et les fabricants d'équipement afin que la nouvelle série n'exige pas de modifications importantes aux appareils et aux installations de traitement des billets.

Les innovations techniques relatives aux billets de banque et la mise au point de nouveaux éléments de sécurité constituent un puissant moyen de défense contre les faussaires. En 2000, tout en préparant le lancement de la nouvelle série, la Banque a poursuivi son programme de recherche et développement sur la technologie et les caractéristiques de sécurité propres aux billets de banque. Des éléments de sécurité nouveaux ou améliorés pourraient donc être incorporés aux billets de cette série au cours des prochaines années. La recherche a aussi pour objectif de prolonger la durée de vie des billets et de permettre ainsi de réaliser des économies à long terme au chapitre de la production.

Incidence de la contrefaçon

Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada et ne représentent qu'une infime portion de la valeur totale des billets en circulation.



Après avoir considérablement augmenté pour atteindre près de 5,2 millions de dollars en 1998, en raison surtout d'une hausse marquée du nombre de billets de 100 dollars contrefaits, la valeur des faux billets retirés de la circulation est tombée à quelque 4,2 millions de dollars en 1999 puis à environ 3,7 millions en 2000, sur une valeur globale de presque 37 milliards de dollars pour l'ensemble des billets en circulation à la fin de l'année. Cette diminution s'explique par le recul du nombre de billets de 20 et de 100 dollars contrefaits et tient, dans une certaine mesure, à l'efficacité croissante du programme d'information sur la monnaie de la Banque.

On peut rapidement déterminer qu'un billet de la série actuelle est faux si la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des coupures de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ne passe pas de l'or au vert lorsqu'on l'incline. Un billet contrefait n'a pas non plus les autres

La meilleure façon de vérifier si un billet est faux est de le comparer à un billet authentique.

éléments de sécurité incorporés aux billets authentiques, comme l'impression en relief du portrait et les petites pastilles vertes, ou planchettes, que l'on peut détacher avec l'ongle.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les éléments de sécurité des billets de banque authentiques en composant le **1 888 513-8212** ou en consultant le site Web de la Banque (www.banqueducanada.ca/fr/billets).

La Banque surveille et analyse l'état de la contrefaçon au pays en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, qui est responsable de l'application des lois canadiennes en la matière. Ses efforts viennent appuyer le travail des enquêteurs et le programme d'information sur la monnaie qu'elle a mis en place.

Programme d'information sur la monnaie

Un public averti qui reconnaît facilement les éléments de sécurité dont sont dotés les billets authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon.

En 2000, la Banque a élargi la portée et augmenté l'efficacité de son programme d'information sur la monnaie. Son personnel a fait quelque 260 exposés devant des caissiers d'institutions financières et de commerces, des policiers et des groupements d'entreprises et de citoyens, ainsi que dans des établissements scolaires, afin d'aider les gens à mieux reconnaître les principaux éléments de sécurité des billets de banque authentiques. Beaucoup de ces exposés étaient destinés à de nouveaux publics, parfois dans des



régions du pays où le personnel de la Banque n'avait jamais tenu ce genre d'activité. En outre, les communications de la Banque ont ciblé les personnes, telles que les gérants de points de vente au détail, qui sont susceptibles de transmettre leurs connaissances aux autres.

Ce volet du programme a été complété par des entrevues accordées aux médias, par les renseignements fournis directement au moyen de la ligne téléphonique sans frais et du site Web de la Banque, par les activités du Musée de la monnaie ainsi que par la distribution d'affiches, de dépliants, de films vidéo et d'une trousse de renseignements conçue à l'intention des détaillants et des services policiers.



PHOTO : DAVID BARBOUR

Le Musée de la monnaie sait plaire à tous, petits ou grands.

Le Musée de la monnaie

L'an 2000 marquait le vingtième anniversaire de l'ouverture du Musée de la monnaie.

L'origine du Musée remonte à la fin des années 1950 et au début des années 1960, lorsque la Banque a entrepris d'assembler une collection complète de pièces de monnaie, de jetons, de papier-monnaie et de documents financiers historiques canadiens — ce qui n'existait pas à l'époque — et de la rendre accessible au grand public.

La collection, qui porte officiellement le nom de Collection nationale de monnaies depuis 1975, s'est enrichie au fil des ans grâce à des prêts, des dons et des achats. Elle se compose maintenant de quelque 100 000 objets, artefacts et documents, y compris des assortiments représentatifs de pièces de monnaie de l'Antiquité et du Moyen-Âge ainsi que des pièces et du papier-monnaie contemporains de nombreux pays.

Des pièces, objets ou documents appartenant à la Collection nationale de monnaies illustrent la page couverture de la *Revue de la Banque du Canada* depuis 1972 et celle du *Rapport sur la politique monétaire* depuis la première livraison de cette publication en 1995.

Depuis son ouverture en décembre 1980, le Musée de la monnaie a accueilli environ 680 000 visiteurs et servi de modèle aux musées d'autres banques centrales à l'étranger.

La mission et les activités du Musée de la monnaie ont évolué au cours des ans, suivant en cela les tendances dans l'ensemble de la communauté muséale. Dans les années à venir, le Musée rendra les trésors de la Collection nationale de monnaies plus facilement accessibles aux Canadiens de toutes les régions du pays en concevant pour le Web des activités et des expositions sur le patrimoine numismatique du Canada et sur le rôle et les responsabilités de la Banque.

Rôle sur la scène internationale

La contrefaçon étant un problème d'envergure planétaire, la capacité de la Banque à fournir des billets dont l'authenticité ne fait aucun doute passe de plus en plus par un effort mondial de concertation. C'est pourquoi la Banque participe activement à un certain nombre d'initiatives internationales en collaboration avec d'autres banques centrales, des instituts d'émission étrangers ainsi que des fabricants et des fournisseurs de matériel. Dans le cadre de ces initiatives, les partenaires peuvent notamment échanger des idées sur les différents aspects de la conception, de la production et de la distribution des billets de banque et collaborer à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise en œuvre des technologies et des éléments de sécurité pertinents.

Retrait du billet de 1 000 dollars

Le 12 mai 2000, la Banque a cessé d'émettre les billets de 1 000 dollars et a commencé à retirer cette coupure de la circulation, dans le cadre de la lutte du gouvernement fédéral contre le blanchiment de fonds et le crime organisé.

Les billets de 1 000 dollars sont retirés progressivement de la circulation avec le concours des institutions financières, lesquelles ont été priées de retourner à la Banque les billets de cette coupure qu'elles reçoivent dans le cadre de dépôts ou d'échanges. Tous les billets de 1 000 dollars remis à la Banque sont détruits, et cette dernière veille à ce qu'il y ait suffisamment de coupures de moindre valeur pour les remplacer. Les billets de 1 000 dollars en circulation continuent d'avoir cours légal.

À la fin d'avril 2000, quelque 3,5 millions de billets de 1 000 dollars circulaient, ce qui représentait moins

de 0,4 % du nombre total de billets en circulation, mais environ 10,9 % de l'encours global. De mai à décembre 2000, 711 222 billets de 1 000 dollars ont été retournés à la Banque et détruits.

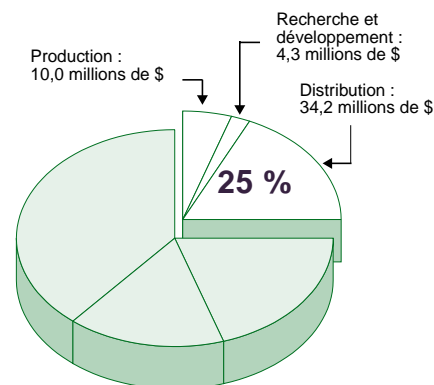
Dépenses d'exploitation

Les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 48,5 millions de dollars en 2000, ce qui représente quelque 25 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une diminution de 24,2 millions de dollars ou d'environ 33 % par rapport à 1999.

La baisse des dépenses d'exploitation, en 2000, est attribuable en majeure partie aux facteurs suivants :

- les coûts de production moindres résultant de l'exécution en 1999 d'une partie de la commande de billets d'abord prévue pour 2000 et 2001, afin que la Banque puisse répondre à une hausse éventuelle de la demande dans le contexte du passage à l'an 2000;
- la modification du calendrier de production des billets de banque pour tenir compte du lancement de la nouvelle série en 2001.

Activités liées à la fonction Monnaie en proportion des dépenses d'exploitation totales





Services de banque centrale

Les deux principales responsabilités des Services de banque centrale sont de promouvoir la stabilité financière et de fournir des services de gestion financière efficaces au gouvernement fédéral.

Promotion de la stabilité financière

Une économie de marché bien rodée comme celle du Canada n'est pas concevable sans une monnaie ainsi que des infrastructures et institutions financières nationales qui inspirent une large confiance. Une telle économie doit absolument pouvoir compter sur un système financier où la monnaie et les créances, émises notamment par les institutions financières, peuvent être créées, détenues ou transférées de manière fiable et efficace. Conjointement avec d'autres organismes du secteur public, la Banque du Canada a pour tâche de contribuer à la stabilité des systèmes financiers canadien et international. Partout dans le monde, les banques centrales ont amorcé une réflexion approfondie sur les responsabilités qui leur incombent en ce domaine, et la Banque du Canada ne fait pas exception.

Systèmes de compensation et de règlement

Bien qu'ils passent presque inaperçus, les systèmes de compensation et de règlement servant au traitement de paiements de montant élevé ou pour lesquels la date et l'heure de règlement ont une grande importance sont indispensables au bon fonctionnement et à la stabilité de l'économie canadienne. La Banque du Canada joue un rôle primordial dans la promotion de la sécurité et de l'efficacité de ces systèmes en en assurant la surveillance générale conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La Banque tient les comptes que les participants à ces systèmes doivent détenir pour remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs contreparties, ce qui, en conjonction avec les autres services qu'elle leur fournit, facilite l'exploitation sûre et fiable des systèmes.

La Banque a fait partie d'un groupe de travail, composé de représentants de 23 banques centrales, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, qui s'est appliqué à cerner les types de risque pesant sur les gros systèmes de paiement et a élaboré un ensemble de principes de base auxquels ces derniers doivent satisfaire pour être considérés comme sûrs et efficaces. En janvier 2001,

La Banque du Canada et la stabilité financière

La contribution que la Banque apporte à la promotion de la stabilité financière reflète son approche systémique et exploite l'expertise qu'elle a acquise à titre d'autorité monétaire, sa capacité à créer des liquidités sous forme de créances sans risque sur elle-même ainsi que sa connaissance des systèmes de compensation et de règlement et des marchés financiers. La Banque contribue à la stabilité financière en surveillant et en appuyant les principaux systèmes de compensation et de règlement, en mettant des liquidités à la disposition des acteurs financiers dans des circonstances normales ou exceptionnelles, en fournissant des conseils stratégiques sur l'orientation du système financier, en suivant l'évolution de ce dernier, en menant des recherches sur son fonctionnement et, enfin, en collaborant avec d'autres organismes s'intéressant à la stabilité financière au sein de forums nationaux et internationaux.

Les principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada

Les institutions financières utilisent ces importants systèmes pour effectuer des transferts de fonds ou traiter et régler les obligations de paiement et les transferts d'actifs financiers liés à l'achat et à la vente d'instruments financiers comme les titres de dette, les actions ou les produits dérivés. La valeur des transactions prises en charge par ces systèmes est très élevée. Celle des paiements qui passent chaque jour par le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) atteint la centaine de milliards de dollars. Dans le cas du Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM), dont le mandat est de traiter surtout des transactions concernant les obligations et les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les titres du marché monétaire en dollars canadiens, les montants en jeu oscillent chaque jour entre 100 et 150 milliards de dollars environ.

la Banque des Règlements Internationaux a publié ces principes sous leur forme définitive, et la Banque du Canada s'est employée à les incorporer à ses lignes directrices en matière de surveillance générale des systèmes. Le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) dont le Canada s'est doté est déjà en tous points conforme à ces principes de base.

Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance générale, la Banque collabore aux efforts visant à élargir le SECTEM afin que, d'ici deux ans, la quasi-totalité des opérations portant sur les valeurs mobilières de sociétés soient traitées par l'entremise de ce système, à l'épreuve des risques. Ce dernier aidera aussi à accélérer le règlement des opérations sur titres.

Le souhait des acteurs du marché des valeurs mobilières est que le règlement des opérations s'effectue en l'espace d'une journée, et non de trois comme c'est le cas actuellement pour les transactions concernant des actions ou des obligations émises par des sociétés, ainsi que certaines obligations d'État. La réduction du délai de trois jours à un seul ne se fera probablement pas avant 2004, mais les préparatifs ont déjà débuté, car un certain nombre de changements importants devront être apportés aux mécanismes de compensation et de règlement auxquels les opérateurs de ce marché ont recours.

La Banque du Canada continue de participer de près à la mise sur pied de la CLS Bank, un organe conçu à l'initiative de la communauté bancaire internationale

dans le but de réduire et de contrôler les risques associés au règlement des opérations de change. La Banque fournira des services à l'appui de ce projet et elle teste actuellement l'efficacité et la fiabilité des arrangements pris avec la CLS Bank. De concert avec cette dernière, d'autres banques centrales et quelques institutions financières, elle entend prendre part à des essais au troisième trimestre de 2001 afin que le système puisse devenir opérationnel dans le courant de l'année.

Au terme d'une évaluation que le FMI a effectuée en 1999, la façon dont la Banque assure la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement placés sous sa tutelle en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* a été jugée tout à fait conforme au *Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière* de cet organisme. (Le FMI a versé les résultats de cette évaluation dans son site Web, www.imf.org.) La Banque s'emploie néanmoins à mettre à la disposition du public de plus amples informations sur ses activités de surveillance. À cette fin, elle projette d'inclure dans son site Web les lois pertinentes, les lignes directrices qu'elle suit en matière de surveillance ainsi qu'une description des principaux systèmes de compensation et de règlement mis sous sa tutelle et des mécanismes de limitation des risques intégrés à ceux-ci; des liens vers d'autres sites traitant de sujets connexes seront également ajoutés. Ces changements



devraient être apportés au site de la Banque d'ici le troisième trimestre de 2001.

Autres activités de promotion de la stabilité financière

En 2000, la Banque a œuvré en faveur de la stabilité financière de diverses autres façons :

- Elle a continué de fournir au ministère des Finances des analyses et des avis sur de nombreux points touchant la sécurité et l'efficacité du système financier. Elle s'est attachée principalement à l'étude de questions relatives au système de paiement, notamment sous l'angle de ses activités de surveillance générale, et des différents facteurs susceptibles d'influer sur son rôle de fournisseur ultime de liquidités au système financier. En juin 2000, le gouvernement fédéral a présenté un projet de loi visant à introduire des changements importants dans le secteur financier, mais le Parlement ne l'a pas adopté avant sa dissolution, due aux élections fédérales de novembre. Le gouvernement a toutefois indiqué qu'il comptait le déposer à nouveau au début de 2001.
- Elle a affecté plus d'employés aux activités relatives à la stabilité financière sur le plan international, en particulier en ce qui concerne les régimes de change ainsi que la prévention et la résolution des crises (voir l'encadré ci-dessous). La Banque du Canada et la Banque d'Angleterre ont travaillé de concert à l'élaboration d'un cadre qui pourrait éventuellement être adopté pour la gestion des crises internationales, en insistant sur le rôle des organismes publics et privés et les mérites des moratoires sur la dette.
- Elle a participé à un certain nombre de réunions avec d'autres banques centrales qui se penchent elles aussi sur leur rôle dans la promotion de la stabilité financière et la façon dont leur

La Banque du Canada participe à un certain nombre de forums internationaux où l'on échange des renseignements et l'on débat de sujets d'actualité. En voici quelques exemples :

- **Le Forum sur la stabilité financière et le Groupe des Vingt (G20)**
Dans le cadre de son mandat, qui consiste à promouvoir les échanges d'information et à coordonner les activités des groupes nationaux et internationaux s'intéressant à la stabilité financière, le Forum sur la stabilité financière s'est concentré sur des questions liées aux institutions à fort levier financier, aux places extraterritoriales, aux mouvements de capitaux, à la mise en place de normes internationales visant le secteur financier et à l'assurance-dépôts. Le G20 a discuté de points tels que les régimes de change, la gestion prudente de la dette, l'application de normes et de codes de déontologie et la participation du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières des États souverains.
- **Le Comité monétaire et financier international (CMFI)**
Le CMFI conseille le FMI en ce qui concerne la contribution de ce dernier à la stabilité financière internationale. Entre autres recommandations, le CMFI a donné son appui à l'insertion de clauses d'action collective dans les contrats d'emprunt des gouvernements nationaux comme moyen de faciliter la prise de mesures concertées en cas de crise financière. Le gouvernement canadien a accepté d'inclure à l'avenir de telles clauses dans ses contrats d'emprunt lorsqu'il émet des obligations sur les marchés étrangers.
- **La Banque des Règlements Internationaux (BRI)**
La Banque du Canada participe à des groupes de travail, sous les auspices de la BRI, qui se penchent sur des sujets comme la détermination et la limitation des risques dans les systèmes de paiement importants sur le plan systémique, le fonctionnement des systèmes de paiement de masse et les questions stratégiques qu'ils soulèvent, ainsi que la sécurité et l'efficacité des systèmes de règlement des opérations sur titres. Les travaux de ces groupes peuvent généralement être consultés (en anglais) dans le site Web de la BRI à l'adresse www.bis.org.

programme de recherche peut appuyer ce dernier. La Banque a commencé à accroître sensiblement les ressources qu'elle destine à cette activité et à procéder à des réaménagements en la matière. Elle a également consacré davantage de moyens à la recherche fondamentale sur la stabilité financière.

Services de gestion financière

Formulation de conseils sur le programme d'emprunt du gouvernement

L'une des principales tâches de la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral est de conseiller celui-ci sur la gestion de la dette publique. Les initiatives qui ont été lancées à cet égard ces deux dernières années ont surtout concerné les modifications devant être apportées au programme d'emprunt et de gestion de la dette du gouvernement en raison des excédents budgétaires dégagés et de la réduction du niveau de l'endettement. Certaines en particulier ont eu pour objectif d'accroître la liquidité de la dette de l'État. Le programme-pilote de rachat d'obligations qui avait été mis en place dans cet esprit en 1998 a été, au vu de ses résultats, institué à titre permanent en 2000, et la gamme d'obligations admissibles dans le cadre du programme a été étendue par la même occasion. Les opérations de rachat ont totalisé plus de 2,8 milliards de dollars l'année dernière. Un second programme-pilote de rachat, visant celui-ci à mieux échelonner les échéances des emprunts à court terme du gouvernement, a été annoncé en novembre.

Afin de renforcer encore la liquidité du marché, la Banque et le gouvernement fédéral ont consenti à ce que des changements soient apportés aux règles concernant les obligations d'État démembrées. Les opérateurs du marché peuvent actuellement démembrer des obligations peu liquides puis en rassembler les composantes en vue de créer des instruments plus liquides. Les changements prévus reviendront à

supprimer le plafond qui était imposé en ce qui a trait à la reconstitution de ces obligations plus liquides. Cela signifie que l'encours de certaines émissions obligataires pourrait parfois être supérieur au montant de l'émission d'origine.

En cours d'année, la Banque a apporté plusieurs améliorations au processus d'adjudication des bons du Trésor et des obligations d'État, notamment en ce qui concerne le délai de traitement et la clarté du processus de soumission.

Placement des fonds de l'État

Les réserves de change du pays, que la Banque gère au nom de l'État, ont augmenté de quelque 3,6 milliards de dollars É.-U. en 2000, du fait surtout des opérations qu'elle a menées sur le marché en sa qualité d'agent financier du gouvernement. La Banque a aussi entrepris d'acheter des devises afin d'équilibrer les avoirs et engagements de l'État libellés en devises étrangères. Dans le cadre des efforts que la Banque et le gouvernement déploient pour diversifier le portefeuille de ce dernier et réduire le coût global de détention des réserves de change, de nouvelles lignes directrices relatives au placement des fonds ainsi qu'un cadre plus complet de gestion du risque de crédit ont été mis en œuvre durant l'année.

La seule intervention officielle que la Banque du Canada a effectuée durant l'année sur le marché des changes a été menée de concert avec d'autres grandes banques centrales, le 22 septembre, pour soutenir l'euro.

De nouvelles règles concernant le processus d'adjudication des dépôts du Receveur général ont été proposées dans un document de travail qui est paru en juillet. Elles visent à faire augmenter le nombre de participants admissibles et à établir des exigences en matière de garantie. La Banque évalue actuellement les aspects pratiques de la mise en place de telles exigences et les réactions du marché.



La nouvelle politique et ses modalités d'application devraient être mises en œuvre en 2001.

Services fournis à titre d'agent bancaire du gouvernement canadien

Les institutions financières du pays communiquent à la Banque du Canada toutes les données relatives aux encaissements et décaissements de l'État en vue d'obtenir le règlement de ceux-ci. Le montant quotidien de ces transactions dépasse souvent les deux milliards de dollars. Si cette somme est élevée, le nombre d'effets à traiter l'est beaucoup moins, étant donné que les institutions financières groupent tous les effets de paiement qui leur sont présentés en succursale avant de les envoyer à la Banque pour qu'ils soient réglés en bloc.

C'est le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), exploité par l'Association canadienne des paiements, qui est utilisé pour traiter ces opérations depuis son lancement, au début de 1999. L'État se sert aussi à présent de ce système de paiement électronique tout à fait sûr pour régler la plupart de ses gros décaissements par l'entremise de la Banque du Canada.

La Banque collabore étroitement avec le gouvernement fédéral et l'Association canadienne des paiements dans le cadre de plusieurs projets afin d'accroître encore davantage l'efficacité et la sécurité du traitement des paiements et dépôts du gouvernement. Par exemple, un système automatisé plus sûr a été mis en place en 2000 pour l'échange d'instructions relatives aux gros paiements entre la Banque et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Autres services bancaires

Services d'enregistrement des sûretés

La Banque recourt au Canadian Securities Registration System (CSRS) pour s'acquitter de ses obligations en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*, lequel porte sur l'enregistrement des sûretés applicables à certains types d'emprunts sollicités auprès des banques commerciales. Les principaux utilisateurs de ce système sont des cabinets d'avocats et des établissements de crédit qui consultent son registre à la recherche de préavis, de renouvellements d'emprunt, ou bien de documents indiquant la libération de la sûreté.

Durant l'année, la Banque a mené une enquête auprès de la clientèle du CSRS. Plus de 90 % des clients interrogés ont qualifié la qualité générale des services d'excellente ou de très bonne, et se sont montrés très satisfaits. Selon eux, la fiabilité et la rapidité du traitement des demandes constituent les principaux points forts du système. L'enquête a aussi débouché sur des façons d'améliorer la qualité des services offerts par le CSRS.

Programmes multilatéraux d'aide financière

La Banque du Canada conseille et assiste le gouvernement lorsqu'il participe à des mécanismes multilatéraux d'aide financière aux économies à marché émergent. Un seul des mécanismes de ce type auxquels le Canada adhère a été utilisé en 2000; il s'agit d'une facilité de crédit multilatérale accordée à la banque centrale du Brésil par un groupe de pays industriels en décembre 1998. Les autorités brésiliennes ont remboursé intégralement, au début de l'année, l'encours des tirages sur cette ligne de crédit.

Soldes non réclamés

Les banques et, depuis le 31 décembre 2000, les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis dix ans. Ces dernières années, la Banque a créé de nouveaux outils qui permettent au public d'accéder directement à l'information nécessaire par l'entremise d'Internet. Le public a accueilli cette initiative avec enthousiasme comme le démontre l'utilisation qu'il fait de ces outils. En 2000, la Banque a répondu à plus de 16 600 demandes de renseignements généraux, effectué près de 39 400 recherches et versé au total 7,3 millions de dollars à quelque 8 400 ayants droit.

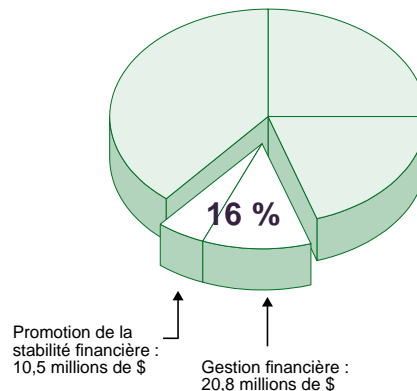
Soldes non réclamés

Pour donner au public un meilleur accès aux renseignements sur les soldes non réclamés, la Banque offre un service téléphonique gratuit (1 888 891-6398) et dispose d'une adresse électronique (soldesnr@banqueducanada.ca).

Les particuliers peuvent aussi consulter le registre des soldes non réclamés dans le site Web de la Banque (www.banqueducanada.ca) pour voir s'ils sont propriétaires de l'un de ces soldes et connaître la façon de le réclamer, le cas échéant. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans les nombreuses bibliothèques publiques dotées de micro-ordinateurs branchés au réseau. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés auprès de l'un des cinq bureaux régionaux de la Banque (voir leurs adresses à la page 64).

Dépenses d'exploitation

Activités liées à la fonction Services de banque centrale en proportion des dépenses d'exploitation totales



Les frais engagés pour la fonction Services de banque centrale se sont chiffrés à 31,3 millions de dollars en 2000, ce qui représente environ 16 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une baisse de 1,7 million de dollars par rapport à 1999. Si des ressources additionnelles ont dû être affectées aux activités relatives à la stabilité financière, différents facteurs ont concouru à la réduction des coûts liés à la fonction. Parmi ces derniers, on peut citer la diminution des coûts du soutien informatique et administratif, ainsi que la fin des travaux d'adaptation des systèmes à l'an 2000.



Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

À titre d'agent financier du gouvernement, la Banque offre des conseils et des services de soutien des opérations et des systèmes pour appuyer le programme fédéral de placement des titres au détail. Dans le cadre de ce programme, l'État émet les obligations d'épargne du Canada (OEC), les obligations à prime du Canada (OPC) — qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC au moment de leur émission mais ne sont remboursables qu'une fois l'an — ainsi que d'autres titres d'emprunt destinés aux particuliers.

Le programme relève du ministère des Finances, mais celui-ci en confie la gestion à son agence, Placements Épargne Canada, qui détermine les produits à offrir, les taux d'intérêt à payer et les stratégies de vente et de marketing.

À la suite de premiers travaux menés en 1999, la Banque a mis sur pied l'an dernier un important projet en vue de déterminer la structure organisationnelle la plus appropriée pour soutenir les opérations et les systèmes relatifs au programme. L'objectif visé est d'accroître l'efficacité de la prestation des services offerts tout en veillant à ce que la participation de la Banque au programme coïncide avec sa vision stratégique, c'est-à-dire sa volonté de devenir une institution plus petite, axée sur la formulation de politiques.

Au terme des études réalisées, la Banque a entrepris d'impartir les activités de soutien des opérations et des systèmes relatifs au programme, mais elle continuera d'assumer son rôle d'agent financier dans ce domaine. La Banque a cherché d'éventuels fournisseurs dans les secteurs public et privé, mais a conclu qu'elle ne pourrait satisfaire tous ses principaux critères de sélection si elle confiait la sous-traitance

des opérations à un organisme public. C'est ainsi qu'elle a distribué, en septembre, une demande de propositions à un certain nombre de sociétés privées jugées admissibles. La Banque a reçu les propositions des fournisseurs à la mi-novembre et elle avait presque terminé de les évaluer à la fin de l'année. La prochaine étape consistera à négocier un contrat de sous-traitance qui, s'il est conclu, débouchera sur le transfert des opérations de la Banque au fournisseur retenu d'ici la fin de 2001. La Banque continuera d'assumer ses responsabilités en matière de comptabilité et de tenue des registres relatifs aux titres au détail, et il n'y aura aucune incidence sur les détenteurs d'OEC et d'OPC.

Activités courantes

En 2000, les efforts déployés dans le cadre du programme de placement des titres au détail ont surtout porté sur :

- la poursuite des inscriptions au nouveau programme d'achat des OEC par retenues sur le salaire;
- l'amélioration du service à la clientèle;
- l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacité des opérations internes;
- la réalisation d'un programme-pilote de vente directe de titres par téléphone.

Au cours de l'année, quelque 3 800 entreprises supplémentaires se sont inscrites au nouveau régime d'épargne-salaire, ce qui a porté le total des adhérents à 8 700. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis afin de permettre aux petites entreprises ayant des exigences différentes en matière de soutien administratif de transmettre, à un coût abordable, leurs données par l'entremise d'Internet.

Selon une étude effectuée par un organisme externe, la Banque se classe

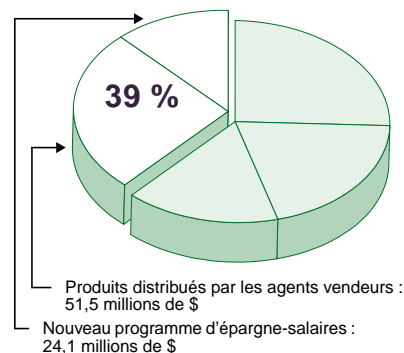
dans le quartile supérieur d'un groupe d'institutions financières et d'entreprises du secteur public pour la qualité des services qu'elle offre à sa clientèle. Il convient d'ajouter que ce résultat a été atteint alors même que le volume des demandes de renseignements augmentait de 32 %, en raison de l'essor du nouveau régime d'épargne-salaire.

L'essai de vente directe de titres qui a eu lieu au printemps ayant été couronné de succès, on a donné aux particuliers la possibilité, lors de la campagne d'automne, d'acheter des OEC et des OPC par téléphone.

Dépenses d'exploitation

Les frais engagés pour la fourniture des services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont élevés à 75,6 millions de dollars en 2000, soit 39 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Les coûts de ces services se sont accrus de 1,7 million de dollars par rapport à l'année précédente, ce qui témoigne d'une intensification des efforts déployés, essentiellement en vue d'appuyer les opérations des clients relatives au nouveau régime d'épargne-salaire. La Banque obtient auprès du gouvernement fédéral le remboursement de toutes ces dépenses.

Activités relatives aux titres destinés aux particuliers en proportion des dépenses d'exploitation totales





Sommaire financier



Les dépenses d'exploitation

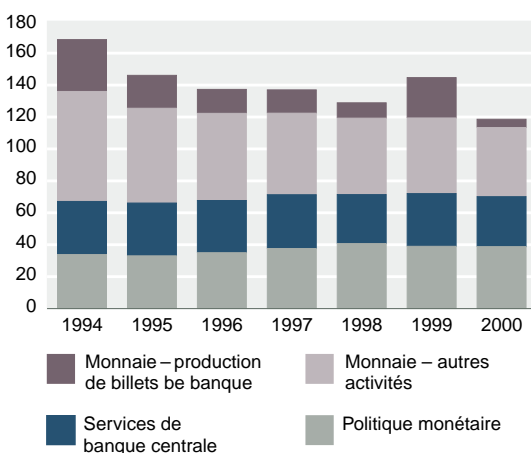
Politique monétaire, Monnaie et Services de banque centrale

La Banque a procédé ces dernières années à une revue des activités qu'elle mène dans le cadre de ses trois grandes fonctions — Politique monétaire, Monnaie et Services de banque centrale — afin de se concentrer davantage sur son rôle d'organisme chargé de la formulation de politiques publiques, sur les besoins de ses clients et sur l'efficacité et l'efficacités de ses opérations. Par suite de cette revue, les dépenses d'exploitation de la Banque ont diminué de 39 millions de dollars en termes nets entre 1994 et 1998 pour s'établir à 129 millions de dollars.

Dépenses d'exploitation

Politique monétaire, Monnaie et Services de banque centrale

Millions de \$



Après être remontées à 145 millions de dollars en 1999, les dépenses d'exploitation de la Banque ont accusé un recul de

26 millions de dollars en 2000 (soit 18 %) pour se situer à 119 millions de dollars.

Les préparatifs en vue du passage à l'an 2000 expliquent le gros des variations observées entre les dépenses d'exploitation de 1999 et celles de 2000. Afin de pouvoir satisfaire à l'accroissement de la demande de billets de banque qu'auraient pu provoquer les craintes suscitées par l'approche de l'an 2000, la Banque a avancé à 1999 une partie des commandes de billets prévues à l'origine pour les années 2000 et 2001. De même, elle a dû terminer en 1999 une série de tests et de modifications afin de préparer ses systèmes informatiques au changement de date. Par conséquent, les dépenses ont été plus fortes en 1999 et plus faibles en 2000 qu'elles ne l'auraient été autrement. Le réaménagement du calendrier de production des billets pour tenir compte du lancement de la nouvelle série en 2001 a été un autre facteur qui a eu pour effet de réduire les coûts en 2000.

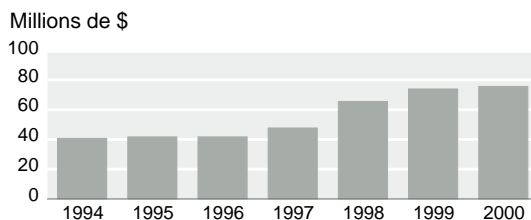
En 2001, les dépenses d'exploitation se rapportant aux trois grandes fonctions de la Banque devraient s'accroître, en raison surtout d'une augmentation de la production de billets, dont le niveau a été exceptionnellement bas en 2000, et du lancement ou de l'élargissement de divers programmes liés aux fonctions Politique monétaire et Services de banque centrale. Dans ces deux secteurs, des ressources supplémentaires seront affectées cette année à l'étude de questions internationales et de divers points touchant la stabilité financière.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit des services à Placements Épargne Canada, l'agence du ministère des Finances chargée du programme de placement des titres au détail, depuis que celle-ci a été créée en 1996. Au cours de cette période, les dépenses ont augmenté, pour passer de 42 millions de dollars en 1996 à 76 millions en 2000. Cette hausse s'explique par les changements apportés aux principaux systèmes informatiques et par l'embauche d'employés additionnels pour appuyer une plus vaste gamme de produits et de services à la clientèle. En 2000, le personnel affecté aux Services relatifs aux titres destinés aux particuliers s'est surtout attaché à poursuivre la réalisation de projets entrepris ces dernières années pour soutenir la prestation de nouveaux services et améliorer les procédés et systèmes opérationnels. Toutes les dépenses engagées à l'appui du programme de placement des titres au détail sont recouvrées du gouvernement fédéral depuis que la loi pertinente a été modifiée au milieu de 1997 afin de permettre à la Banque de facturer les services qu'elle fournit à cet égard.

Dépenses d'exploitation

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers



Le projet d'impartition des opérations liées au traitement des obligations d'épargne du Canada et des autres titres au détail émis par le gouvernement fédéral ainsi que la restructuration des services généraux de la Banque qui en résultera entraîneront des dépenses non renouvelables importantes qui seront amplement compensées par les économies réalisées au cours des années à venir.

Les salaires

La Banque a pour stratégie de faire en sorte que son programme de rémunération globale demeure concurrentiel par rapport aux marchés de référence. Ce programme prévoit un traitement de base, des primes au rendement réoctroyables, des avantages sociaux flexibles et un programme de reconnaissance.

En 2000, l'ensemble des dépenses salariales a augmenté de plus de 5 % par rapport à 1999. La Banque a rajusté ses échelles salariales de 2,4 % en moyenne. De plus, elle a dû embaucher des employés supplémentaires pour appuyer les fonctions Services relatifs aux titres destinés aux particuliers et Politique monétaire. Le recours accru à des contractuels pour faciliter l'exécution des diverses activités de la Banque a aussi contribué à la hausse générale des dépenses salariales.

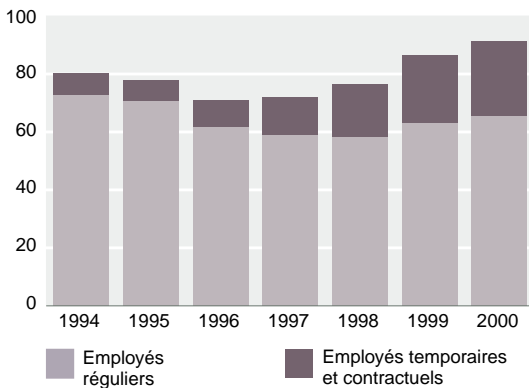
Pour 2001, la Banque a relevé ses échelles salariales de 2,8 % en moyenne et bonifié son programme de rémunération au rendement afin de maintenir sa position concurrentielle par rapport aux marchés de référence.



Dépenses salariales

Politique monétaire, Monnaie, Services de banque centrale et Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Millions de \$



dépenses d'exploitation est un meilleur indicateur de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

Les revenus de placement

Les revenus que la Banque tire de ses placements ont totalisé 2,1 milliards de dollars en 2000, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Ces gains proviennent surtout des intérêts produits par le portefeuille de titres d'État que la Banque détient principalement en contrepartie des billets de banque qu'elle émet. Les revenus nets versés par la Banque au gouvernement canadien se sont établis à 2,0 milliards de dollars en 2000.

Les revenus nets de la Banque ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de sa gestion. La Banque intervient sur les marchés financiers pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus, lesquels sont en grande partie fonction du niveau des taux d'intérêt. Pour ces raisons, le niveau des

États financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2000



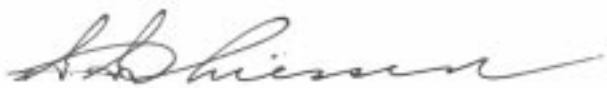
Banque du Canada **Responsabilité à l'égard de l'information financière**

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, les biens sont protégés et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Caron Bélanger Ernst & Young et Raymond Chabot Grant Thornton, dont le rapport figure ci-après.



G. G. Thiessen, gouverneur



S. L. Kennedy, sous-gouverneure

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

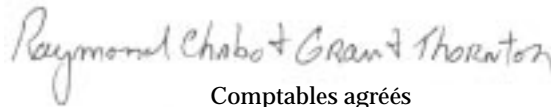
Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2000 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.


Comptables agréés


Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 16 janvier 2001

Banque du Canada État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 42,8 millions de \$ (47,2 millions de \$ en 1999)	2 111,0	1 910,8
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	38,8	39,0
Monnaie	48,5	72,7
Services de banque centrale	31,3	33,0
	118,6	144,7
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses effectuées	75,6	73,9
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées	(75,6)	(73,9)
	118,6	144,7
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 992,4	1 766,1

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



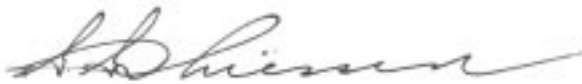
Banque du Canada Bilan

au 31 décembre 2000

ACTIF	2000	1999
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	742,0	605,6
Autres devises	4,9	4,4
	<u>746,9</u>	<u>610,0</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements ...	952,3	560,7
Placements (note 4)		
Bons du Trésor du Canada	9 134,7	12 020,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	8 342,5	7 515,1
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	15 293,8	12 975,7
Autres bons	1 666,7	-
Autres placements	1 500,3	5 130,9
	<u>35 938,0</u>	<u>37 642,3</u>
Immeubles de la Banque (note 5)	162,8	175,2
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1 357,5	3 669,6
Tous les autres éléments de l'actif (notes 6 et 9)	390,6	405,5
	<u>1 748,1</u>	<u>4 075,1</u>
	<u><u>39 548,1</u></u>	<u><u>43 063,3</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF	2000	1999
	En millions de dollars	
Capital versé (note 7)	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 8)	25,0	25,0
Billets de banque en circulation	36 775,3	40 142,6
Dépôts		
Gouvernement du Canada	16,1	11,8
Banques	1 669,2	1 827,8
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	101,8	119,5
Autres dépôts	267,0	428,5
	2 054,1	2 387,6
 Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	584,4	454,5
 Autres éléments du passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-
Tous les autres éléments du passif (note 9)	104,3	48,6
	104,3	48,6
	39 548,1	43 063,3



G. G. Thiessen, gouverneur



F. J. Mahoney, comptable en chef

Au nom du Conseil



W. Dubowec, F.C.A., président du Comité de la vérification



H. H. MacKay, c.r., administrateur principal

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



Banque du Canada **Notes complémentaires aux états financiers**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Ce faisant, elle favorise une meilleure tenue de l'économie et contribue à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Monnaie

La Banque émet les billets de banque canadiens. Elle veille notamment à la conception des billets (en accordant une attention particulière aux caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon) et à leur impression, à la distribution des billets neufs, ainsi qu'au remplacement des billets endommagés.

Services de banque centrale

La Banque est chargée, d'une part, de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et, d'autre part, d'offrir au gouvernement fédéral des services de gestion financière. Dans le premier cas, elle surveille et soutient les principaux systèmes de compensation et de règlement au moyen desquels les actifs financiers sont transférés et les obligations de paiement sont traitées. La Banque fait aussi office de banquier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller ce dernier sur la gestion de la dette publique, à lancer de nouveaux emprunts, à tenir les dossiers des détenteurs d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque s'occupe également de la gestion des réserves de change de l'État. Par ailleurs, elle garde les soldes des comptes bancaires non réclamés et aide les propriétaires de ces comptes à récupérer leurs fonds.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Des millions de Canadiens détiennent des obligations d'épargne du Canada et d'autres titres de dette émis par le gouvernement fédéral. La gestion de la dette envers les particuliers relève de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances, mais la Banque est responsable de la tenue des registres et de la fourniture de services aux titulaires de titres de dette au détail. La Banque recouvre le coût complet des opérations liées à ces titres.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états financiers font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans les flux de trésorerie, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct des flux de trésorerie; un tel état n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Le coût de ces régimes est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations, sur la base d'une évaluation du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, de celui des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes ainsi que des gains ou pertes actuariels excédant la marge de 10 %. L'actif des régimes est évalué à sa juste valeur pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu.

Les changements découlant de l'adoption de nouvelles normes comptables pour l'évaluation des avantages sociaux des employés ont été appliqués de façon prospective au cours de l'exercice 2000. Les soldes transitoires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs.

c) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 10, paragraphe a), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

d) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte. Dans le cas des avances effectuées dans le cadre du système automatisé de compensation et de règlement, la Banque applique le taux d'escompte majoré d'une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 2000 (la même qu'en 1999).

**e) Placements**

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

f) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

g) Prises en pension spéciales

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour et est inférieur de 25 points de base au taux d'escompte, si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres achetés dans le cadre de conventions de revente* représente le montant que la Banque recevra. Il englobe le coût de l'achat des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts perçus par la Banque. Les bons du Trésor et les obligations achetés dans le cadre de conventions de revente ne sont pas ajoutés aux placements de la Banque.

h) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque rémunère les soldes créditeurs des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) à l'issue du processus de règlement quotidien dans le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 50 points de base au-dessous du taux d'escompte); quant aux soldes créditeurs des membres de l'ACP au terme du processus de règlement quotidien dans le système automatisé

de compensation et de règlement, elle les rémunère à un taux correspondant à la limite inférieure de cette même fourchette moins une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 2000 (la même marge qu'en 1999). Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 2000 (la même qu'en 1999).

i) Cessions en pension

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour et est inférieur de 25 points de base au taux d'escompte, si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat* représente le montant que la Banque doit verser. Il englobe le prix de vente des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts accumulés. Les bons du Trésor et les obligations vendus dans le cadre de conventions de rachat continuent d'être ajoutés aux placements de la Banque.

j) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	2000	1999
	En millions de dollars	
Traitements	91,4	86,6
Avantages sociaux et autres frais de personnel	15,2	15,0
Coût des billets de banque	10,0	31,8
Entretien des immeubles.	21,2	20,0
Services et fournitures	36,9	41,6
Amortissement.	26,0	28,2
	200,7	223,2
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(75,6)	(73,9)
Autres	(6,5)	(4,6)
	118,6	144,7
Total		



Les traitements et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous *Traitements* ou *Avantages sociaux et autres frais de personnel* mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

4. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada, lesquels sont décrits à la note 10, paragraphe a).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 5,8 % (4,9 % en 1999), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,4 % (6,5 % en 1999) et de 6,5 % (6,6 % en 1999) respectivement.

5. Immeubles de la Banque

	2000			1999		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	168,0	71,9	96,1	168,0	68,5	99,5
Matériel informatique et logiciels	63,0	37,2	25,8	62,0	28,8	33,2
Autre équipement	139,0	98,1	40,9	137,1	94,6	42,5
	<u>370,0</u>	<u>207,2</u>	<u>162,8</u>	<u>367,1</u>	<u>191,9</u>	<u>175,2</u>

6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 305,1 millions de dollars (325,6 millions en 1999).

7. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

8. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

9. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. On trouvera dans le tableau ci-après des renseignements sur ces régimes.

	Régime de pension		Autres régimes	
	2000	1999	2000	1999
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Pour l'année				
Cotisations de la Banque	1,4	5,3	2,6	0,6
Cotisations des employés	0,3	4,2	0,0	0,0
Prestations versées	19,8	21,5	2,6	0,6
Charge (revenu) au titre des régimes	(12,3)	(4,6)	11,8	4,1
Au 31 décembre				
Obligations au titre des prestations constituées	444,2	478,2	88,6	27,7
Juste valeur de l'actif des régimes	657,8	600,5	0,0	0,0
Situation de capitalisation – excédent (déficit) des régimes	213,6	122,3	(88,6)	(27,7)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	39,0	25,3	(23,1)	(14,1)

Les hypothèses actuarielles significatives (les moyennes étant pondérées s'il y a plus d'un régime) que retient la Banque pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes.

	Régime de pension		Autres régimes	
	2000	1999	2000	1999
Taux d'actualisation	6,11 %	5,35 %	6,05 %	2,75 %
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes pour l'année	6,06 %	6,21 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,00 % + prime au rendement	3,00 % + prime au rendement	3,00 % + prime au rendement	3,00 % + prime au rendement

- i) En 1999, la rubrique *Autres régimes* ne comprend que les avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages complémentaires de retraite sont inclus à partir de 2000.
- ii) Étant donné que 2000 est une année de transition, les *taux d'actualisation*, qui étaient de 6,13 % au début de 2000 dans le cas du *régime de pension* et de 6,10 % dans le cas des *autres régimes*, diffèrent des taux indiqués ci-dessus pour la fin de 1999.
- iii) Étant donné que 2000 est une année de transition, le *taux de rendement prévu*, qui était de 6,09 % au début de 2000 dans le cas du *régime de pension*, diffère du taux indiqué ci-dessus pour la fin de 1999.
- iv) Le *taux d'actualisation* du *régime de pension* passe graduellement en deux ans de 6,08 % au taux final de 5,35 % indiqué ci-dessus pour l'année 1999. De même, le *taux d'actualisation* des *autres régimes* passe graduellement en deux ans de 3,125 % au taux final de 2,75 % indiqué ci-dessus pour l'année 1999.
- v) À partir de 2000, la Banque utilise les taux des obligations négociables du gouvernement du Canada. Ces taux diffèrent de ceux qu'elle a retenus pour les évaluations actuarielles du *régime de pension*.



Aux fins de l'évaluation, le taux d'augmentation annuel hypothétique des frais d'hospitalisation assurés et du coût des médicaments par participant a été fixé à 9,0 %. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement durant dix ans pour s'établir à 4,5 % et demeurer à ce niveau par la suite; quant au coût par participant des autres soins médicaux, il devrait augmenter de 3,0 % par an.

10. Engagements

a) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 % (5,5 % en 1999).

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 2000 et en 1999.

Tous les engagements découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau ci-après fait état de l'encours de ces engagements.

		2000	1999
		En millions de dollars	
Contrats de devises	- achats	133,0	117,6
	- ventes	1 654,5	5 299,9

Au 31 décembre 2000, l'encours des contrats de devises comprenait pour 1 521,5 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (5 182,4 millions en 1999).

b) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Tous les engagements découlant de contrats en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau suivant montre l'encours de ces engagements.

		2000	1999
		En millions de dollars	
Contrats de titres	- achats	-	-
	- ventes	1 358,3	3 675,0

Au 31 décembre 2000, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable : 5,75 %) s'élevait à 1 358,3 millions de dollars; ces contrats ont tous été réglés le 5 janvier 2001 (à la fin de 1999, des contrats totalisant 3 675,0 millions de dollars et portant intérêt au taux de 4,75 % étaient toujours en cours).

CONSEIL DE DIRECTION

Gordon G. Thiessen, gouverneur
Malcolm D. Knight, premier sous-gouverneur

Sous-gouverneurs

Charles Freedman W. Paul Jenkins Tim E. Noël
Sheryl Kennedy Pierre Duguay

L. Theodore Requard, secrétaire général

Conseillers

Serge Vachon Donald R. Stephenson Janet Cosier¹
Vaughn O'Regan David J. Longworth John D. Murray
Roy Flett Daniel W. MacDonald
Angela Redish²

Marchés financiers

Ronald M. Parker, chef
Jean-Pierre Aubry, directeur du bureau de Montréal
H. Ross MacKinnon, directeur du bureau de Toronto
Nicholas Close, sous-chef
Patrick E. Demerse, directeur des Opérations sur le marché et de l'Analyse
D. Mark Zelmer, conseiller en recherches*
Walter N. Engert, conseiller en recherches

Recherches

R. Tiff Macklem, chef
Brian O'Reilly, sous-chef
Irene Ip, conseillère en recherches
Allan Crawford, conseiller en recherches

Études monétaires et financières

John G. Selody, chef
Clyde A. Goodlet, conseiller en politiques de réglementation
Agathe Côté, sous-chef
James F. Dingle, conseiller en recherches³
John Kuszczak, conseiller en recherches

Relations internationales

James E. Powell, chef
Sheila Niven, sous-chef
Kevin J. Clinton, conseiller en recherches
Lawrence L. Schembri, conseiller en recherches

Opérations bancaires

Bonnie J. Schwab, chef
Jim Reain, directeur
Charles Spencer, directeur
Lorna Thomas, directrice

Services des titres gouvernementaux

F. J. Bruce Turner, chef
William G. Percival, directeur des Opérations
Edward P. Fine, directeur du Développement des secteurs d'activité et du Développement organisationnel*

Services à la Haute Direction et Services juridiques

L. Theodore Requard, chef
Deborah M. Duffy, avocate générale

Communications

Bruce Yemen, chef
Jocelyne Charron, sous-chef
Denis Schuthe, directeur des Communications relatives à la politique monétaire

Services techniques

Daniel W. MacDonald, chef
John Otterspoor, directeur du Milieu de travail général
Chris J. Hemstead, directeur des Pratiques et solutions informatiques

Services de gestion

Gerry Gaetz, chef
Frank J. Mahoney, directeur et comptable en chef
Richard A. J. Julien, directeur
Claude Montambault, directeur

Bureau de gestion de la dette

Roy Flett, conseiller, Opérations liées aux titres au détail
Dale Fleck, directeur

Vérification

Peter Koppe, vérificateur interne

1. Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements; elle remplace Serge Vachon, qui prend sa retraite le 31 mars 2001.

2. Conseillère spéciale invitée

3. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

* En congé

Nota : Postes occupés au 12 janvier 2001



Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4

David Amirault, représentant principal (Analyse économique)
Robert Dolomont, représentant principal (Opérations)

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030
Montréal (Québec)
H3A 3M8

Louis-Robert Lafleur, représentant principal (Analyse économique)
Lorraine Laviolette, représentante principale (Opérations)

Ontario

150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Carolyn Kwan, représentante principale (Analyse économique)
Michael D. Stockfish, représentant principal (Opérations)

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404, 6^e avenue Sud-Ouest, bureau 200
Calgary (Alberta)
T2P 0R9

Des Mc Manus, représentant principal (Analyse économique)
Harry Hooper, représentant principal (Opérations)

Colombie-Britannique et Yukon

900, rue Hastings Ouest, bureau 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1E6

Farid Novin, représentant principal (Analyse économique)
Gerrit Bilkes, représentant principal (Opérations)

Nota : Postes occupés au 3 janvier 2001

Pour de plus amples renseignements sur la Banque du Canada

Publications

Rapport sur la politique monétaire et Mise à jour
Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en mai et en novembre; la *Mise à jour*, en février et en août. Publications gratuites.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires sur l'actualité économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières se rapportant au Canada. Publication mensuelle. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

Internet

<http://www.banqueducanada.ca>

Accès rapide aux communiqués et aux allocutions du gouverneur, à la majorité des principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour.

Information publique

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282

Télécopieur : (613) 782-7713

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398

Adresse électronique :
soldesnr@banqueducanada.ca

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :
Service de la diffusion des publications, 234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9
Téléphone : (613) 782-8248 / Adresse électronique : publications@banqueducanada.ca



ENQUÊTE AUPRÈS DES LECTEURS — RAPPORT ANNUEL 2000

*Nous voulons que le Rapport annuel de la Banque vous soit utile.
 Vos commentaires nous aideront à l'améliorer.
 Veuillez prendre quelques minutes pour répondre au présent questionnaire
 et nous le retourner par la poste (le port est déjà payé).*

1. Selon vous, le rôle que joue la Banque du Canada en tant que banque centrale du pays est-il communiqué de façon claire dans le présent rapport annuel?

Oui

Non

2. Quelles parties du *Rapport annuel* avez-vous lues?
 (Cochez toutes les cases pertinentes.)

Toutes

Déclaration du gouverneur

Tour d'horizon de la Banque

Politique monétaire

Monnaie

Services de banque centrale

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Sommaire financier

États financiers

5. Comment avez-vous obtenu votre exemplaire du *Rapport annuel*?

Suis sur la liste de distribution

En ai fait la demande

Auprès d'un bureau régional de la Banque

Lors d'un exposé donné par un employé de la Banque

Autre (Veuillez préciser.)

3. Quelle cote attribuez-vous aux éléments suivants du *Rapport annuel*?
 (1 = médiocre; 5 = excellent)

Aspect visuel 1 2 3 4 5 (Encercler une cote.)

Mise en page 1 2 3 4 5 (Encercler une cote.)

Lisibilité 1 2 3 4 5 (Encercler une cote.)

6. À quoi vous sert le *Rapport annuel* de la Banque?

Renseignements généraux

Enseignement

Recherche en finances ou en économie

Conseils financiers

Autre (Veuillez préciser.)

4. À quel secteur appartenez-vous?

Services bancaires ou financiers

Milieu des affaires

Secteur public

Éducation ou recherche

Autre (Veuillez préciser.)

7. Selon vous, quelles modifications devrions-nous apporter pour améliorer le *Rapport annuel*?



Fermer avec du ruban adhésif.

Plier ici en deuxième.



0465435800-K1A0G9-BR01

SONDAGE DU RAPPORT ANNUEL
SERVICES DE COMMUNICATION-PUBLICATIONS
BANQUE DU CANADA
234 RUE WELLINGTON
OTTAWA ON K1A 9Z9

Plier ici en premier.